



CONNECTIVITÉ ET INTERCONNEXION

La Douane et l'ADIE
pour un Sénégal
numérique

La Douane et les Impôts
en synergie pour lutter
contre la fraude



N° 55 • Juin 2017

Douanes

Revue semestrielle des Douanes sénégalaises

22ème CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA RÉGION DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



Les Douanes de la Région mutualisent leurs efforts pour répondre aux défis sécuritaires, de facilitation des échanges et de modernisation



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE 2017

«L'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières»



Bureau Veritas, un monde d'expertise et une société au cœur des marchés.

Le Groupe Bureau Veritas propose une gamme étendue de services spécialisés dans les domaines de la certification, de l'évaluation de conformité, de la formation et du conseil. Présent dans 140 pays (dont 45 en Afrique) avec un réseau de plus de 1400 bureaux et laboratoires regroupant plus de 66 500 collaborateurs, le Groupe conjugue ainsi la maîtrise des spécificités des différents secteurs d'activité et la connaissance des marchés globaux et locaux.

Bureau Veritas Senegal, vous apporte la conviction de savoir que ce que vous faites est bien fait et de plus reconnu en tant que tel et ceci également au Mali, en Mauritanie, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et en Gambie.



Marine



Industrie



Inspection & Verification en Service



Construction



Certification



Centre de Contrôle Technique des Véhicules



Services aux Gouvernements & Commerce International



Formation



**BUREAU
VERITAS**



Move Forward with Confidence *

Bureau Veritas Sénégal
VDN X Ancienne Piste - Mermoz Pyrotechnie
BP 592 - DAKAR
Tél. : 00 221 33 865 12 20 / Fax : 00 221 33 864 05 72
Email : bvdakarmail@bureauveritas.com

Bureau Veritas Mali
Badakougou, Route du rectorat, à coté du lycée «LES CASTORS»
BPE 1489 Tél. : 00 223 20 29 58 82
Email : bvdakarmail@bureauveritas.com

Bureau Veritas Mauritanie Nouakchott - RIM
Carrefour cité Smar Immeuble MAURICENTER
2eme étage - Bureau 209
Tel : +222 45 25 80 66 / Fax : + 222 45 24 21 47
Email : contact.mrt@bureauveritas.com

www.bureauveritas.com

* Avancions en confiance



UNE PLATEFORME MODERNE

UNE AÉROGARE PASSAGERS DE 42.000 M²

Elle est réalisée sur une superficie de 42.000 m², selon des standards très relevés permettant une exploitation avec une qualité de service IATA B. Construite sur deux niveaux, l'aérogare passagers compte aussi une mezzanine qui sépare complètement les flux arrivées, départs et transit. A cela s'ajoute une innovation majeure, à savoir les six (06) passerelles télescopiques qui permettent un accès direct aux avions. Afin de rendre agréable et exceptionnel le temps d'attente des passagers avant l'embarquement, un espace commercial de 5000 m² (duty free, boutiques, restaurants) sera aménagé suivant les dernières tendances de raffinement et de modernité. L'aérogare passagers dispose également de trois (03) salons VIP et des services multimédia modernes. Dans la conception de l'AIBD, il est prévu de mettre en place un circuit PMR (Personne à Mobilité Réduite). Il s'agit des personnes âgées et des personnes qui souffrent d'un handicap.

Construite sur une superficie de 2270 m², elle est totalement autonome et propose aux pèlerins un traitement exceptionnel. En effet, la conception de l'aérogare pèlerins lui donne la capacité de traiter deux (02) vols simultanément. Elle est dotée d'un tapis bagages et de deux positions parking pour le stationnement des avions. Prévue aussi bien pour le pèlerinage musulman que le pèlerinage chrétien, l'aérogare pèlerins peut servir à d'autres activités.

UNE AÉROGARE PÈLERINS INTÉGRÉE

UNE AÉROGARE FRET DE 50.000T/AN

Implantée dans une zone où la pêche et la culture maraîchère sont très développées, l'Aéroport International Blaise Diagne met à la disposition des acteurs de ces deux secteurs clés de l'économie, un outil à forte valeur ajoutée pour l'exportation de leurs produits. Construite sur une superficie de 8618 m², l'aérogare fret est dotée d'une capacité de 50.000 tonnes par an, soit 130 tonnes par jour. Elle possède tous les équipements indispensables à une prise en charge optimale du fret, comme les détecteurs à rayon X, les chambres froides, les bascules de pesage et les étagères à stockage vertical etc.

La piste de l'Aéroport International Blaise Diagne est une première dans l'espace ASECNA. Avec 3500 m de long sur 75 m de large, elle peut accueillir tous types d'avions (A380). Les sept (07) voies de circulations (taxiways) qui permettent d'optimiser l'utilisation de la piste, lui donnent la possibilité d'enregistrer 80.000 mouvements d'avions par an, correspondant à 9 mouvements par heure. Les parking avions qui complètent le dispositif permettent d'accueillir simultanément 50 avions dont 26 gros porteurs, 6 petits et moyens porteurs et 18 appareils d'aviation générale. Dans la deuxième phase de la construction de l'aéroport, il est prévu la réalisation d'une deuxième piste qui va accompagner son extension.

UNE PISTE CAPABLE D'ACCUEILLIR DES AVIONS DE TYPE A380

UNE TOUR DE CONTRÔLE EN PRÉVISION DES EXTENSIONS FUTURES

Dédiée au contrôle aérien, la tour de contrôle est l'organe le plus visible de l'aéroport. Avec ses 50 m de hauteur, elle domine l'ensemble des bâtiments de l'aéroport et englobe toutes les activités de contrôle et de navigation aérienne. Située au centre de l'aéroport en prévision des extensions futures, la tour de contrôle est placée de manière à pouvoir suivre visuellement les évolutions des avions sur les voies de circulation et sur les pistes

Réalisé sur les critères de raffinement les plus récents, le pavillon présidentiel dispose de deux postes pour le stationnement des avions. Il est totalement indépendant et son emplacement lui évite de gêner les activités de l'aviation générale. Il occupe une superficie de 1360 m² et comporte un salon et un appartement présidentiel, un salon ministériel et un salon dédié aux entretiens en tête à tête. Le pavillon présidentiel compte également une salle équipée réservée à la presse.

UN PAVILLON PRÉSIDENTIEL INDÉPENDANT

PARKING VOITURES DE 700 PLACES

Pour le stationnement des véhicules, il est prévu un parking d'une grande capacité. En effet, il permet d'accueillir en même temps 700 véhicules particuliers, 60 bus et 60 taxis.





VOTRE BUSINESS SOLUTION



HÔTEL ★★★★★

SALLES DE SÉMINAIRES ET BANQUETS

RESTAURANTS - TRAITEUR

BARS LOUNGE - MARINA - PISCINE CHAUFFÉE

PLAGE PRIVÉE - CASINO



Le partenaire de vos affaires...

TÉL. 33 839 90 39 - WWW.TERROUBI.COM



**DEVENIR MEILLEUR
POUR MIEUX SERVIR**

BLOC DES MADELEINES, Boulevard
de la république X Av. Peytavin
B. P 4033 Dakar
Tél : +221 33 839 00 00
Fax : +221 33 821 48 84
E-mail : revuedouanes@douanes.sn

PRESIDENT COMITE DE REDACTION
Papa Ousmane GUEYE

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Papa Amadou Gamby DIOP

COORDINATION
Comité de Rédaction
de la Revue
des Douanes Sénégalaises

REDACTEUR EN CHEF
Ballé PREIRA

**CONCEPTION
SECRÉTARIAT DE REDACTION**
Mamadou BA

INFOGRAPHIE
Abdoulaye FAYE

REPORTAGE PHOTO
Cheikh Tidiane DIAGNE
Ndèye SARR

Ont collaboré à ce numéro :
Abdou DIEYE
Cheikh FAYE
Ibrahima FAYE
Alioune SAMB
Ndeye Fatim SECK
Mouhamadou SALL

*Une publication du Bureau des
Relations publiques et de la
Communication de la Direction
générale des Douanes*

RÉGIE PUBLICITAIRE
EDIPUB : 2, Rue Vincent – Dakar

IMPRIMERIE
La Rochette - Dakar

SOMMAIRE

7 Editorial

Mobilisation croissante
face à des défis permanents !

18 Vie de la Douane

Journée internationale de la
Douane 2017

24 Actu Douanes



22ème Conférence
des Directeurs généraux de la
région de l'Organisation mondiale
des Douanes pour l'Afrique de
l'Ouest et du Centre

36 Actu Douanes

La Douane et les Impôts en synergie
pour lutter contre la fraude

48 Etudes et Réflexions

Les Douanes sénégalaises :
une Administration au cœur
de la préoccupation de l'Entreprise

62 La lettre du mutualiste

Pour une Mutuelle plus sociale et solidaire

60 Portrait

Djibril Sangaré :
Officier des Douanes sénégalaises

64 Sports

La galaxie des douaniers-serviteurs
du sport national

METAL AFRIQUE

★ ★ ★

**vente de matériaux
industriels
et de construction**

POINTES - FER A BETON - TIGES & FILS GALVANISÉS
- GRILLAGES - LAMES PERSIENNES - TÔLES - CORNIÈRES
FIL CLAIR - FIL DE FER RECUIT - POUTRELLES
- BROUETTES - FER PLAT - PROFILÉS - TUBES SOUDÉS

METAL AFRIQUE S.A
rue 6 - Z.I. , Km 4,5, Bd du centenaire de la commune de Dakar
B.P. : 3556 - Tél: +221 33 849 39 49 - Fax: +221 33 832 19 25 - www.metalafrique.com - info@metalafrique.com



Port Autonome de DAKAR

www.portdakar.sn

• TERMINAL ROULIER



L'excellence à bon Port !

• TERMINAL VRAQUIER

• TERMINAL À CONTENEURS



*Certifié pour mériter
votre confiance*



21, Boulevard de la Libération BP 3195 – DAKAR
Tél : +221 33 849 45 45 / Fax : +221 33 823 36 06 - Email : pad@portdakar.sn





• Par Papa Ousmane GUEYE
 Directeur général des Douanes

En accueillant les Douanes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du 24 au 28 avril 2017, autour de l'analyse des données au service de la gestion efficace des frontières, moins d'un an après la Conférence de l'Organisation mondiale des Douanes sur les Technologies de l'Information, l'Administration des Douanes a encore hissé l'image du Sénégal au plan international.

Assurément, la bonne tradition, inspirée de la TERANGA sénégalaise, a été encore une fois respectée. À l'unanimité, le Secrétaire général de l'OMD, le Vice-président de la Région et la vingtaine de délégations présentes à Dakar ont salué l'organisation et la qualité des travaux de la 22ème Conférence des Directeurs généraux des Douanes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, précédée de la 18ème Réunion du Comité des experts.

Cela a été le fruit d'un travail de plusieurs mois des agents des Douanes et des partenaires et avec l'appui constant des plus hautes autorités, celles du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur. C'est le lieu de les en remercier vivement.

Ces excellents résultats engrangés ne doivent, cependant, pas nous pousser au relâchement car le combat pour la quête de performance constitue un credo en Douane. « Devenir meilleur pour mieux servir ». Les résultats du premier semestre de l'année 2017 sont particulièrement satisfaisants comme, du reste, ceux du second semestre de l'année précédente. Ils sont à mettre à l'actif de la mobilisation de toutes les énergies et du soutien de la tutelle et des plus hautes autorités.

Il nous faut encore garder le cap pour un nouvel horizon d'excellence. En effet, nos défis pour l'économie, la sécurité et le bien-être des

populations sont permanents, exigeants, mais surtout exaltants et nobles.

Le second semestre qui s'annonce appelle de notre part une présence accrue pour être à la hauteur des attentes en termes de recettes, de facilitation, de simplification de procédures, de surveillance du territoire et de sécurité. C'était l'objet de ma présence au Nord

avec les producteurs et industriels de la vallée du fleuve Sénégal (VALLAGRI).

Par ailleurs, nous allons poursuivre l'implantation de scanners comme ceux de Dakar, Rosso et Kidira pour allier sécurité et célérité au profit des usagers et des populations.

Le renforcement de la collaboration avec les structures de l'Etat et du Secteur privé, comme nous l'avons fait avec l'ADIE pour la connexion des unités douanières figure également en bonne place dans notre agenda.

Dans le même sillage de notre contribution au Sénégal numérique, s'insère le prochain déploiement de la version unifiée du système GAINDE, illustration parfaite de notre détermination à simplifier et à accélérer le travail des opérateurs économiques, créateurs de richesses et d'emplois et à placer notre pays sur les standards internationaux.

Ce sont de vastes chantiers, conformément aux actions inscrites dans la phase finale de notre Plan stratégique 2014-2017, qui requièrent de tous une mobilisation de tous les instants, conscients des enjeux et objectifs qui sont les nôtres. Je sais pouvoir, dans cette exaltante entreprise, compter sur l'apport fécond de chacun et de tous.

En avant ! ■

Mobilisation croissante face à des défis permanents !

Un choix Incontournable

Parce que nos peintures et revêtements sont uniques, issus d'années d'expertises et de recherches.

Parce que nos matières premières, nos formulations exclusives, et notre site de production répondent aux normes européennes les plus strictes.

Parce que nous créons et vous proposons les innovations techniques et les solutions peintures pour l'ensemble de vos besoins.

Parce que nous tenons à la santé de tous avec des peintures PPG certifiées sans plomb* et sans ammoniac.

Parce que la sécurité de nos collaborateurs est une priorité chez nous.

Parce que la protection et la préservation de l'environnement font partie de notre politique globale.

Parce que nous nous engageons à agir avec intégrité et serons fidèles à nos valeurs d'éthique.

Parce que protéger et embellir le monde est notre objectif principal.

Parce que nous sommes PPG Sénégal depuis 1950.

* Produits PPG avec une teneur en plomb inférieure à 50 ppm (Normes Européennes en vigueur : teneur en plomb inf à 90 ppm)



We protect and beautify the world™

Seigneurie
PEINTURES & REVÊTEMENTS



BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SÉNÉGAL

UN PARTENAIRE DE CONFIANCE DANS UN MONDE EN MOUVEMENT



* Produits PPG avec une teneur en plomb inférieure à 50 ppm. (Normes Européennes en vigueur : teneur en plomb inf à 90 ppm)

BOLLORE TRANSPORT ET LOGISTICS - © GETTY IMAGES

Km 4,5 Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar
B. P. 233 Dakar Sénégal - Tél.+(221) 33 859 33 99
Email: commercial.senegal@bollore.com

bollore-transport-logistics.com

PRESENTATION DE VŒUX AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

Un hommage mérité rendu aux Agents des Douanes retraités

La cérémonie de présentation des vœux de nouvel an à l'Inspecteur général d'Etat, Papa Ousmane GUEYE, Directeur général des Douanes a eu lieu le jeudi 12 janvier 2017 à la Direction générale des Douanes. Et comme le veut la tradition, c'est le Coordonnateur de la Direction générale, M. Moctar Kettani DOUCOURE, qui s'est adressé au Directeur général au nom de l'ensemble du personnel de l'Administration des Douanes.



La traditionnelle cérémonie solennelle de présentation des vœux a réuni, le jeudi 12 janvier 2017, dans les locaux de la Direction générale, la grande famille douanière à l'occasion du nouvel an. Ce moment d'intense communion, a permis au personnel par la voix, de Monsieur Moctar Kettani DOUCOURE, Coordonnateur de la Direction générale de faire un résumé exhaustif des réalisations de la Douane au cours de l'année et des acquis octroyés par la Direction générale aux agents. L'année 2016 a été marquée, par l'exécution des axes majeurs inscrits dans le Plan stratégique et le Contrat de performance 2014-2017. Les actions contenues dans ces deux documents qui

servent d'aiguillon et de feuille de route, viennent faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Globalement, le bilan est satisfaisant avec un taux de réalisation des actions de service à l'ordre de 71,64%, dira le Coordonnateur. Toujours dans son allocution, il souligne que les liquidations douanières ressortissent à plus de 750 milliards de francs CFA pour des recettes douanières intrinsèques correspondantes projetées à 588, 7 milliards de francs CFA, soit un croît respectif en glissement annuel de 103 milliards de francs CFA pour les liquidations et de 9,9 milliards de francs CFA en termes de recettes. A ces chiffres fort élogieux à l'actif de la Direction des Opérations douanières et fruit d'une synergie concertée avec les

autres directions techniques, viennent s'ajouter, au plan budgétaire, les belles réalisations de la Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières d'un montant de 6,8 milliards de francs CFA. Au chapitre de la lutte contre la fraude, les résultats globaux pour l'année 2016 en termes d'amendes et de ventes rendent compte d'un montant global avoisinant les 11 milliards de francs CFA, par rapport à l'année précédente. Il convient de rappeler que ces résultats ne tiennent pas compte de la valeur globale des saisies chiffrées pour 2016 à 23,5 milliards de francs CFA. Il a en outre, parlé de la finalisation en cours des textes d'application du Code des Douanes qui va sans aucun doute, améliorer le cadre juridique d'évolution

des opérateurs économiques et de l'ensemble de nos partenaires du Secteur privé dans un contexte de montée en charge de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun de la CEDEAO, rendue applicable depuis le 1er janvier 2015. Dans le même sillage, l'informatique douanière n'a pas été en reste grâce à la mise en œuvre de réformes hardies consolidantes que le Directeur général a bien voulu appuyer, qui ont facilité le déploiement d'un système GAINDE, plus ouvert et offrant de nombreuses fonctionnalités. Par ailleurs, la connexion des unités intérieures à GAINDE s'est poursuivie dans l'optique de la généralisation du système informatique douanier dont les prémices de sa certification à la norme ISO 9001 version 2015 ont germé en 2016.

De même, le projet de Ticket libérateur, qui vise la simplification des paiements de tous les frais, hors droits et taxes d'Etat, sur toute la chaîne des opérations douanières, a été finalisé sous ses aspects textuel et applicatif.

Le Coordonnateur n'a pas manqué de rappeler, le Protocole d'Accord de partenariat entre l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et l'Administration des Douanes qui a été signé afin de fixer le cadre général de collaboration et d'assistance mutuelle entre les deux structures. Dans ce même ordre d'idées la modernisation et l'équipement des services se sont largement matérialisés au cours de l'année écoulée, avec l'acquisition de quads et de motos pour renforcer la mobilité des agents, et de pirogues en fibres de verre au bénéfice de la surveillance fluviomaritime. A cela s'ajoute l'achat d'armes et de gilets pare-balles pour renforcer la sécurité des agents.

En outre, la construction de trois (03) sièges des Directions régionales du Nord, du Sud et du Centre ainsi que celle de certaines subdivisions et brigades, ont également amélioré sensiblement les conditions de travail. Sans oublier l'acquisition de deux terrains destinés à abriter la nouvelle Ecole des Douanes et le futur Centre régional cynophile. C'est avec beaucoup de confiance que nous entamons, sous votre autorité, l'année 2017, prêts, en dignes soldats de l'Economie, à faire face à nouveau à tous les défis, ajoute le Coordonnateur.

Cette cérémonie offre aussi l'occasion





de rendre un hommage mérité aux Agents des Douanes admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite.

« Je rends un vibrant hommage à ces femmes, à ces hommes, atteints par la limite d'âge, qui se sont investis corps et âmes pour faire de la Douane, ce joyau qu'elle est aujourd'hui. Nous compterons toujours sur leur expérience et leur contribution face aux incertitudes des chantiers à venir. Leurs souvenirs resteront à jamais graver dans le cœur de leurs collègues. Il leur a présenté ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de longue vie, tout en leur souhaitant un repos mérité », a lancé Monsieur Moctar Kettani DOUCOURE. Pour terminer, il a adressé, au nom de tous ses collègues, ses remerciements et présenté ses souhaits ardents de réussite et de santé, au Directeur général des Douanes et à travers lui, l'ensemble de ses proches.

Dans sa réponse, le Directeur général des Douanes après avoir rendu grâce à Dieu pour avoir permis aux douanes de sacrifier à la traditionnelle cérémonie de présentation de vœux de nouvel an, a rappelé qu'en 2016, les Douanes ont travaillé dans le cadre des projets prioritaires du président de la république et que l'année nouvelle nous donnera encore une belle occasion de consolider les nombreux acquis dans la modernisation des services, mais aussi et surtout d'accroître encore nos performances, au bénéfice de l'Etat du Sénégal et de sa population. Avant de jeter un regard prospectif sur l'avenir et déterminer les lignes d'actions à suivre pour la réalisation des objectifs communs au Ministère des Finances. Il a saisi cette opportunité pour souhaiter à tous une bonne et heureuse année.

La cérémonie s'est terminée dans une ambiance de gaieté empreinte de cordialité et de convivialité, avec un cocktail fort apprécié de l'ensemble des convives.

Abdou DIEYE





CITYSEN

CITYSEN : Zone Géographique de Hann
Tél : 33 832 11 30 - Fax : 33 832 11 41 - Bp : 2940



Suivez nous sur :



Citysen Dakar
Citysport Dakar
Hugo Boss Dakar
Aldo Dakar



Citysen_Dakar



Celio Dakar
Levis Dakar
lam Dakar
L'Occitane Dakar





CÉLÉBRATION DE LA 57^{ème} ÉDITION DE LA FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

La Douane félicitée et des agents décorés

Après l'excellent défilé civil et militaire devant le Chef de l'Etat auquel a pris part un détachement de l'Administration des Douanes, la famille douanière s'est retrouvée à l'Ecole des Douanes sous la présidence du Ministre délégué au Budget et en présence du Directeur général et de ses collaborateurs pour décorer des agents méritants à la Médaille d'honneur des Douanes.

Le Directeur général des Douanes (DGD), M. Papa Ousmane GUËYE, a salué la prestation du détachement au défilé. Dans une totale symbiose avec les autres composantes civiles, paramilitaires et militaires de la Nation, nous y a dignement représenté, en faisant preuve, à tous égards, de maturité et de maîtrise. La brillante participation du défilé traduit la volonté de notre administration de toujours redoubler d'efforts dans sa quête permanente de l'excellence.

Il a appelé les agents à s'inspirer du thème de la fête de l'Indépendance de cette année : « le rôle des Forces de défense et de sécurité dans la protection de l'environnement », en vue d'une

amélioration de l'exécution quotidienne de leurs missions. « Une vigilance de tous les instants est requise pour protéger notre environnement contre toutes les détériorations et les dangers liés au trafic illicite de tous genres des produits de faune et de flore », a fait remarquer le DGD.

A cet effet, l'Administration des Douanes qui a un rôle important à jouer en raison de ses missions fiscale, économique et sécuritaire et d'appui aux autres administrations, est chargée d'appliquer à l'importation comme à l'exportation, toute réglementation prohibitive ou incitative liée au développement durable.

Prenant la parole, le Ministre du Budget M. Birima MANGARA a félicité

l'Administration des Douanes dont « l'engagement des agents et leur professionnalisme dans l'exécution de leurs missions, nous valent encore de réels motifs de satisfaction dans le cadre de la contribution à la mobilisation des recettes budgétaires et de la protection de notre économie nationale ».

Revenant sur le thème, le Ministre a souligné les stratégies et mesures de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) visant à relever les défis environnementaux. L'OMD encourage ses membres à prendre des mesures efficaces pour améliorer les contrôles s'inscrivant dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) liés au commerce. M. MANGARA a



Cérémonie de décorations présidée par le Ministre délégué au Budget, Birima Mangara

rappelé le décret relatif à l'importation des véhicules, des cycles et cyclomoteurs usagés qui limite l'âge avec un fort soubassement de protection de l'environnement ainsi que la loi sur l'interdiction des sachets plastiques non biodégradables de faible micronnage. Pour ces deux cas, comme pour d'autres, l'Administration, du fait de sa position stratégique aux frontières, est au premier rang dans la mise en œuvre. Les coupes illicites de bois préoccupent également les autorités qui recommandent une action combinée pour juguler le fléau.

Aux récipiendaires, il dira, après les avoir félicités pour leur détermination et leur abnégation dans l'exécution du service, que la décoration constitue une source de motivation supplémentaire. A tous les membres du personnel, il les exhorte à persévérer dans l'effort afin de remplir pleinement et au mieux leurs missions, en s'inspirant de la devise de leur Administration : « Devenir meilleur pour mieux servir ». Trente-neuf (39) agents (en activité, à la retraite et civils) ont reçu la Médaille d'Honneur des Douanes pour services rendus à l'Administration. Un cocktail offert aux récipiendaires, participants et invités a mis fin aux activités de la journée.

*Ballé PREIRA
BRPC*





Nominations à la DGD

Monsieur Papa Thialaw FALL, Inspecteur principal des Douanes, précédemment Conseiller technique au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, est nommé Directeur de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Laffy MANE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Ibrahima FAYE, Inspecteur principal des Douanes, précédemment Assistant du Directeur de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise, est nommé Directeur régional du Sud-Est à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Ibrahima THIAM, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Papa NDIAYE, Inspecteur Principal des Douanes, précédemment Directeur régional du Sud, est nommé Directeur régional des Produits pétroliers et des Unités spécialisées à la Direction Générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Papa Mamadou Lamine DIAITE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Alassane BA, Inspecteur principal des Douanes, précédemment Contrôleur interne à la Direction générale des Douanes, est nommé Directeur régional du Sud à la Direction générale des Douanes, en remplacement de Monsieur Papa NDIAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Kéba DIALLO, Inspecteur des Douanes de classe exceptionnelle, est nommé membre de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières, en remplacement de Monsieur Samba DIA, appelé à d'autres fonctions.

TRANSPORT AHMED DJOUMA GAZAL & FILS



TRANSPORT HYDROCARBURES





km 9, Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar
Tél: 33 832 91 40 / 15 46 - Fax: 33 832 06 38
B.P. : 28800 Dakar Médina - E.mail: adgazal@orange.sn





SOCIETE DES PETROLES DU SENEGAL

MISSIONS

En Amont

- Evaluation périodique du potentiel Pétrolier du bassin sédimentaire;
- Promotion de ce potentiel auprès des compagnies pétrolières internationales;
- Participation avec ces compagnies à la mise en évidence de ce potentiel;
- Suivi technique et le contrôle des opérations pétrolières.

Aval

Porter les choix stratégiques de l'État sur les segments névralgiques de la filière Aval du sous secteur des hydrocarbures.

RESULTATS

- Production de gaz naturel à Diam Niadio puis à Gadiaga/Sadiaratou (1987 à actuel)
- Découverte de pétrole et de gaz naturel au large de Sangomar : FAN-1 et SNE-1 (2014)
- Découverte de gaz naturel au large de Saint Louis et Cayar : Grand Tortue/Ahmeyin et Téranga (2015/2016)

PERSPECTIVES

L'exploitation de ces ressources permettra :

- d'améliorer l'alimentation de la population en énergie bon marché, voire même d'en exporter ;
- de relancer les initiatives industrielles, et donc l'économie du pays (PSE);
- de freiner la déforestation par l'utilisation du gaz;
- de créer des emplois directs et indirects.

L'ENERGIE POUR LA CROISSANCE

Route du Service Géographique, Hann, BP 2076 Dakar - SENEGAL

Tél.: +221 33 839 92 98 / Fax : +221 33 832 18 99

Email : petrosen@petrosen.sn

Site Web : petrosen.petrosen.sn



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DOUANE 2017

«L'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières»

La famille douanière sénégalaise, à l'instar de la communauté internationale a célébré, le 26 janvier dernier, la Journée internationale de la Douane par une cérémonie officielle d'ouverture suivie d'un panel de discussions animée par le Colonel Babacar Diouf du Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS), le Docteur Mamadou NIANE de la Commission des Données personnelles (CDP) et le Lieutenant-Colonel Samba Thiam de la Direction du Renseignement des Enquêtes douanières Douane. De riches échanges !



Le Ministre délégué au Budget, Birima Mangara à l'ouverture de la Journée Internationale de la Douane

Le défi de la facilitation des échanges et de la sécurisation de la chaîne logistique internationale a orienté ces dernières années les thématiques douanières. Lesquelles thématiques sont parfois initiées depuis Bruxelles mais émanant de problématiques communes et transversales. Le volume du commerce mondial, les flux de voyageurs, la recrudescence de la criminalité transnationale organisée, ont amené les administrations à réfléchir sur les perspectives. Les technologies de l'information de par leur omniprésence ont fini d'être

incontournables dans le domaine du commerce et des échanges en raison des solutions qu'elles offrent aux administrations douanières qui ont fini de se l'approprier. En effet, leur usage facilite la collecte et la disponibilité d'une masse de données. Quel peut être l'apport de ces outils et de ces multitudes d'informations aux missions des administrations douanières ? De nombreuses perspectives offertes par les TI aux douanes par le biais des informations qu'elles fournissent. L'Organisation mondiale des douanes a préféré, à travers le thème de la Journée internationale des douanes de l'année

2017, s'appesantir sur une finalité à savoir la gestion efficace des frontières : « L'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières ». L'administration des douanes du Sénégal, à travers un panel, a élargi la réflexion en y incluant des acteurs clés au niveau national.

Sous l'angle de vue de l'OMD

Toute activité économique est source de données, y compris le mouvement de personnes et de marchandises.

Or, pour gérer plus efficacement les frontières, il est capital que les administrations douanières puissent recueillir et analyser ces données. À l'occasion de la Journée internationale de la douane, l'OMD annonce que le thème choisi pour cette année est « l'analyse des données pour une gestion efficace des frontières », l'objectif étant d'encourager la communauté douanière internationale à poursuivre ses efforts et ses activités dans ce domaine.

L'année dernière, en choisissant pour thème « La douane numérique : pour un engagement progressif », l'OMD incitait vivement la communauté douanière à exploiter les technologies numériques, notamment les mégadonnées, la télématique et l'informatique en nuage (cloud), pour renforcer ses performances. Les administrations ont manifesté un vif intérêt à l'égard des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la mise en œuvre des technologies numériques afin de parvenir à leurs objectifs et de répondre aux attentes des opérateurs commerciaux, des acteurs du secteur du transport, de la logistique et des gouvernements.

Estimant que la technologie a fait son chemin parmi nos membres, nous souhaitons nous pencher cette année sur le pouvoir des données à propulser la douane encore plus haut.

Grâce aux évolutions des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à l'élargissement de leur utilisation, il est plus facile de recueillir des données et d'accéder à des données ouvertes. Mais dans les faits, le défi consiste à donner un sens à cette quantité d'informations en sachant la traiter et l'analyser correctement. À partir de là, les fonctionnaires des douanes pourront fixer des priorités, prendre des décisions, mesurer les performances, définir une stratégie d'éthique et de respect des lois, prévoir et établir des budgets et mener des activités opérationnelles.

Ces dernières années, nous avons assisté à l'émergence d'une gamme complète de nouveaux outils permettant d'exploiter les données selon des modes nouveaux et performants. Si les méthodes traditionnelles de détection des risques ont été très utiles à de nombreuses administrations, il existe aujourd'hui de nouvelles méthodes plus perfectionnées pour tirer le meilleur parti des informations disponibles.

De plus en plus, d'administrations douanières ont adopté, par exemple, des techniques d'exploration de données (data mining) et des outils d'analyse de données (data analytics) qui visent à donner une signification à des données brutes à l'aide de systèmes informatiques spécialisés. Les données, utilisées en association avec ces techniques d'analyse et d'autres technologies émergentes, peuvent nous permettre de progresser encore davantage dans la poursuite des objectifs principaux de notre mission.

Pour pouvoir être utilisées de manière optimale, ces données doivent être de bonne qualité et disponibles rapidement.





Les services aux frontières doivent par ailleurs harmoniser les données et développer des compétences en interne permettant de relever les défis informatiques. Dans le cadre de sa mission, l'OMD encouragera les administrations douanières à veiller au respect des lois sur la vie privée et la confidentialité des données de manière à garder la confiance de la société.

Les cadres douaniers sont encouragés à approfondir leurs connaissances en matière d'analyse des données en reconnaissant le rôle majeur de cette analyse pour la modernisation de leurs administrations. Les fonctionnaires des douanes seront amenés à développer progressivement les compétences qui leur permettront d'exploiter le potentiel de l'analyse des données et des outils informatiques pour une meilleure gestion des frontières. Un mécanisme efficace de retour d'information sera alors indispensable pour renforcer l'efficacité des moteurs de gestion des risques.

La mise en œuvre par la Douane sénégalaise

A l'instar de toutes les Administrations des Douanes du Monde, les Douanes du Sénégal ont la particularité de gérer beaucoup de données. Il s'agit, pour la plupart, d'informations sur le commerce extérieur, sur le renseignement et sur la gestion des risques.

Les outils de collecte de données sur le commerce extérieur

Ces outils sont constitués principalement de la plateforme ORBUS, de la plateforme Gestion Automatisée des Informations Douanières et des

Echanges (GAINDE) et de la base de données du Programme de vérification des importations (PVI) dénommée « Cotecna External Système » (COTES). Le Système ORBUS est une plateforme de pré-dédouanement, conçu pour faciliter les procédures du commerce extérieur par la collecte et le routage de documents électroniques nécessaires pour le dédouanement. Il permet ainsi la réduction significative du délai et des coûts liés aux formalités de pré-dédouanement, l'amélioration de la qualité du service ainsi que la suppression quasi-totale de l'utilisation du papier.

Quant à la plateforme GAINDE, elle est axée sur la gestion du dédouanement des marchandises. Elle a connu une évolution à travers GAINDE intégral qui apporte des améliorations considérables dans le traitement des procédures de dédouanement en passant de l'usage du papier à la procédure dématérialisation ou le traitement électronique.

S'agissant de COTES, il est un fichier d'information sur les déclarations préalables d'importations (DPI) et les attestations de vérification.

Les outils de collecte de données sur le renseignement et la gestion des risques

Dans le cadre de la gestion du renseignement l'Administration des Douanes utilise plusieurs sources d'informations dont ORBUS, GAINDE, open sources (bases de données publiques sur internet) et les bases de données des autres organisations ou administrations sur la base de protocole d'accord.

D'une manière spécifique, deux outils sont actuellement dédiés à la collecte de données relatives au renseignement et à

la gestion des risques. Il s'agit du CEN (acronyme anglais de Réseau douanier de Lutte contre la Fraude) et du Fichier national d'Information et de Documentations (FNID).

Le CEN est un système mondial géré par le Secrétariat de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD). Il permet aux fonctionnaires des Douanes du monde entier d'échanger des informations concernant les infractions douanières et de partager le renseignement de manière opportune, fiable et sécurisée. Le CEN dispose de plusieurs applications différentes dont une base de données des saisies et infractions, comprenant les données à caractère non personnel nécessaires à l'analyse du trafic illicite dans les différents domaines de compétence de la douane.

Quant au FNID, il est une application informatique, propre à la Douane sénégalaise et dédiée à la gestion du renseignement douanier. Il permet en effet un archivage exhaustif des informations relatives à la fraude douanière, aux activités illicites transfrontalières ainsi qu'aux entrées et sorties de devises sur le territoire douanier.

Stocker une quantité importante de données n'a d'autre finalité que de tirer des enseignements pertinents afin d'accroître notre connaissance sur notre environnement professionnel en l'occurrence.

Les solutions informatiques d'analyse

Il convient de rappeler que l'Administration des Douanes a acquis plusieurs licences concernant des logiciels statistiques (Microsoft Excel, SATA etc.). Ces logiciels permettent :

- dans le cadre de la mission fiscale,



d'étudier le comportement des recettes ou d'un produit ;

- dans le cadre de la facilitation des échanges, de calculer le temps nécessaire pour la main levée des marchandises qui est un indicateur phare dans le plan stratégique de la Direction générale des Douanes ;

- dans le cadre de la gestion des risques et du renseignement, de déterminer les tendances de la fraude, les modes opératoires, les itinéraires à risque, les indicateurs de risques etc. Les résultats de ces analyses sont diffusés sous forme d'alertes pour lutter contre la fraude, la concurrence déloyale et la criminalité transnationale organisée.

Au-delà de ces outils, la Douane sénégalaise dispose des outils d'analyse prédictive que sont SIAR et TAME. Il s'agit de solutions informatiques, dynamiques de calcul du risque permettant le ciblage des transactions commerciales à risque. Ils font recours à des modèles économétriques qui prennent en compte les variables explicatives de la fraude. Ils sont alimentés par un entrepôt de données regroupant à la fois des informations provenant du système GAINDE, du Programme de Vérification des Importations (PVI) et des statistiques sur le contentieux.

Ces deux systèmes permettent d'anticiper sur le comportement de l'opérateur économique ou du déclarant en orientant la déclaration vers un circuit contraignant ou moins contraignant avec un seul slogan « contrôler moins et mieux ».

L'Analyse des données vue sous d'autres angles

La formule du panel, retenue par la commission scientifique, a permis d'explorer de manière plus large d'autres

aspects de l'analyse des données.

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

L'ANSD est chargé de la collecte et du traitement des flux du commerce extérieur dans les comptes nationaux mais également la collecte des flux transfrontaliers non enregistrés (non informatisés). La finalité de la collecte des données est d'une part de permettre de traduire les sources en données comptabilité nationale et d'autre part à faciliter l'échange d'information entre l'ANSD et les différents utilisateurs. Il s'agit entre autres de :

- Identifier les nouveaux produits apparus dans les échanges ;
- Codifier ces produits en utilisant un produit similaire de la même division ;
- Trouver des emplois pour les produits importés ;
- Traduire les données douanières en données de comptabilité nationale ;
- Analyser la vraisemblance des statistiques des échanges extérieurs en rapport avec le reste de l'économie.

La consolidation des données est rendue difficile par le fait que certaines unités douanières frontalières ne sont pas reliées au Système GAINDE. Ainsi, les données fournies par la Direction Générale des Douanes ne sont pas exhaustives et doivent être améliorées par des opérations de collectes complémentaires. La collecte des déclarations manuelles permet de compléter les statistiques douanières émanant de GAINDE et d'améliorer la couverture du PIB (optique emploi).

Cette démarche a permis de corriger à la hausse les statistiques du commerce

extérieur. Les exportations ont été corrigées de 1,2% et les importations ont été révisées de 0,4% pour l'année 2014.

Dès lors, la DGD devrait poursuivre ses efforts de généralisation de son dispositif informatisé sur toute l'étendue du territoire national pour capter les flux au niveau des points de passage les plus reculés.

Le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS)

Une gestion efficace des frontières a été présentée comme un véritable exercice d'optimisation sous contraintes, devant relever le défi de la coopération : mise en commun des informations produites à partir des différentes collectes et une analyse croisée des données, dans un cadre favorable à la coordination des parties prenantes et au respect de l'éthique.

Cette approche de l'analyse des données a fait ressortir les préoccupations partagées à travers le thème de la journée internationale 2015 : « la gestion coordonnée des frontières, une démarche participative pour tous les acteurs concernés ».

Cette thématique est encore d'actualité dans le contexte de nos frontières, dites poreuses, marqué par des menaces multiformes telles le terrorisme, le trafic illicite de stupéfiants, le commerce illicite des espèces protégées par la convention CITES, la circulation des armes légères et de petits calibres, les épidémies telles qu'Ebola... Face à ces menaces, la question « comment gérer une frontière ? » devient centrale dans les politiques gouvernementales.

Par « Gestion coordonnée des frontières », on entend une démarche coordonnée des services de contrôle aux





frontières, à la fois sur le plan national et international, dans le but d'améliorer leur efficacité dans les contrôles.

Ainsi, au sens de l'OMD, l'expression « gestion coordonnée des frontières » (GCF) (préférée à l'expression Gestion intégrée des Frontières) fait référence à une approche coordonnée des services chargés du contrôle aux frontières, que ce soit au niveau national comme au niveau international, en vue d'une gestion plus efficace de la circulation des marchandises et des passagers, dans le souci de préserver l'équilibre avec les exigences liées au respect de la loi.

Selon l'OMD toujours, la gestion coordonnée des frontières (GCF) constitue, une approche visant à impliquer et à coordonner les organismes du service public qui travaillent de part et d'autre des frontières en vue d'atteindre un objectif commun et d'apporter ainsi une réponse cohérente du gouvernement face aux défis que représente la gestion des frontières.

La GCF désigne également une logique de gestion des opérations aux frontières destinée à garantir la mise en œuvre de processus et de procédures efficaces et rentables par l'ensemble des organismes de réglementation impliqués dans la sécurité des frontières en respectant les exigences réglementaires applicables aux voyageurs, aux marchandises et aux moyens de transport internationaux.

Il apparaît ainsi que la multitude des acteurs sous-entend une diversité d'approches, de sources et de moyens, dont il faut par un savant dosage parvenir à une conjugaison fructueuse, tout cela dans le respect du droit positif.

C'est une interpellation de l'ensemble des acteurs (forces de défense et de sécurité au niveau national et de part et d'autre des frontières) pour une collaboration riche et sécurisée par l'usage des TI.

La Commission des données personnelles (CDP)

La Commission des données personnelles est revenue pour sa part sur les limites juridiques à l'usage des données à caractère personnel. La collecte et l'analyse des données impliquent la mise à la disposition de multitude d'informations qui peuvent être utilisées de manière criminelle si elles tombent entre de mauvaises mains. La problématique de la protection des données personnelles résulte de la prise de conscience des discriminations et autres préjudices possible du fait de la publicité de telles données.

Dès lors, le législateur sénégalais est allé dans le sens d'un encadrement juridique avec la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 sur la Protection des Données à caractère Personnel et son décret d'application du n° 2008-721 du 30/06/08, ainsi que la loi n°2008-11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité (modifiée).

La finalité de l'Analyse des données

L'analyse de données contribue à améliorer la performance de l'administration des Douanes notamment par :

- la sécurisation des recettes douanières à travers de très bonnes projections mais également des analyses sectorielles ;

- l'amélioration de la lutte contre la fraude et l'insécurité par des analyses récurrentes sur les tendances, les modes opératoires, les itinéraires suspects etc.

- la facilitation des mouvements de personnes et de marchandises à faible risque, la réduction des délais de dédouanement et l'amélioration de la productivité des agents grâce à l'utilisation de Système d'analyse de risque performant.

Afin de bénéficier de ces avantages, les administrations douanières doivent faire de l'analyse des données une priorité stratégique et se doter à cet effet d'une technologie de pointe, adopter les politiques adéquates en matière d'informatisation et recruter les experts nécessaires pour la collecte et l'analyse des données, le but étant d'agir sur la base des informations fournies par les données recueillies.

Il existe, bien sûr, des obstacles potentiels à une utilisation optimale des données, comme les données de mauvaise qualité, les données qui n'ont pas été intégrées ou fusionnées, le manque d'harmonisation des données entre les différentes agences frontalières, le manque de personnel qualifié, les défis liés à la TI et au changement de culture à réaliser dans les organisations.

Par ailleurs, il est essentiel que les législations pertinentes en matière de confidentialité et de protection de la vie privée soient respectées.

Synthèse de la Direction de la Réglementation et de la Coopération Internationale (DRCI)



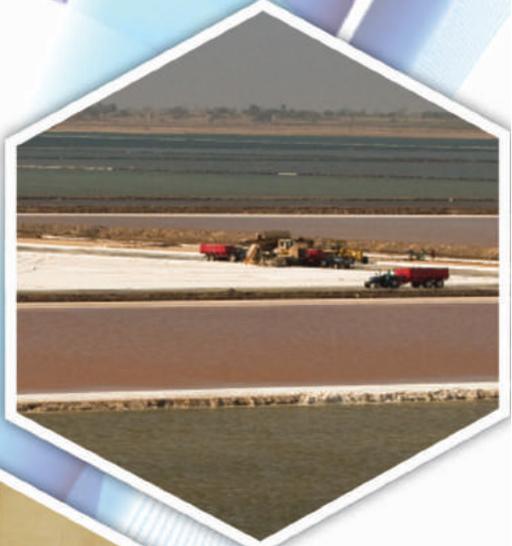
Groupe Salins



Les Salins du Sine Saloum

Sénégal

La Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (SNSSS) est spécialisée dans la production de sel et exploite depuis un siècle un salin d'eau de mer à Kaolack sur la rive Sud du Saloum.



L'exploitation produit environ 250 000 Tonnes de sel par an qui après iodation et ensachage est vendu au Sénégal et dans les pays de la sous région (Afrique de l'Ouest et centrale)



Directeur Général : Guy Deschamps
Directeur Général Adjoint : Alain Bossuyt

Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum
Diorhane, BP200, Kaolack, Sénégal
Tél : + 221 33 941 19 04
Mail : salins@sinesaloum.net

22^{ème} CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA RÉGION DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES (OMD) POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (AOC)

Les Douanes de la Région mutualisent leurs efforts pour répondre aux défis sécuritaires, de facilitation des échanges et de modernisation

Le Directeur général des Douanes, M. Papa Ousmane GUEYE, a présidé au nom de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, empêché, le Mercredi 26 Avril 2017, la 22^{ème} Conférence des Directeurs généraux à Dakar, à l'hôtel King Fahd Palace



Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, M. Amadou BA, venu délivrer un message à la 22^e conférence, je jeudi 27 avril 2017

En présence de la Coordination de la Direction générale des Douanes, des experts de la Région, du Vice-président de la région OMD-AOC et du Secrétaire général de l'OMD M. Kunio Mikuria, cette rencontre, organisée pour la deuxième fois en terre sénégalaise, pays de la Téranga, après la 13^{ème} édition de 2008, a réuni les experts et

les structures de la région AOC. Autour du thème : « de l'analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières, les Administrations des Douanes de la région OMD-AOC ont planché sur plusieurs travaux pour traiter diverses questions et faire éclore des idées contenues dans les recommandations découlant des échanges et discussions.

Les travaux ont débuté par la réunion du Comité Finances et Audit AOC, le 22 avril, suivie de la réunion du Comité des experts les 24 et 25 avril, en prélude à la conférence. La Conférence proprement dite a été marquée par la cérémonie officielle d'ouverture, suivie des travaux du 26 au 28 Avril 2017. Lors de son discours d'ouverture, le représentant du Vice-président de la

Région d'Afrique occidentale et centrale de l'Organisation mondiale des Douanes, a rappelé les missions des douanes notamment celle fiscale tout en évoquant les impératifs de sécurité, comme un défi majeur. En effet, « les administrations douanières se doivent de concilier désormais les impératifs de facilitation des échanges et de sécurité de la chaîne logistique ».

Lors de son allocution de bienvenue, le Directeur général des Douanes, M. Papa Ousmane GUEYE, après avoir salué le choix porté sur le Sénégal pour abriter cet événement d'une envergure internationale, a souligné les enjeux de la conférence en ces termes : «Une véritable force de proposition et d'action au regard des enjeux actuels : meilleure mobilisation de recettes au profit des budgets nationaux et d'une recherche plus efficace de sécurisation de la chaîne logistique».

Par ailleurs, en faisant écho au thème de l'Édition 2017 de la Journée internationale des Douanes portant sur l'Analyse des données au service d'une gestion efficace des frontières, le Directeur général des Douanes du Sénégal, a montré davantage la place de l'analyse des données dans la promotion de la gestion et de l'analyse du risque, assortie à une fiabilité des données.

Au terme des travaux et échanges, des recommandations ont été identifiées et adressées aux différents acteurs concernés, notamment les autorités de ladite communauté douanière et aux différentes parties prenantes. En d'autres termes, les défis prioritaires des Douanes de l'Afrique occidentale et centrale sont identifiés pour une meilleure prise en charge dans les décisions des Communautés économiques régionales (CEDEAO, CEMAC, UA).

Ainsi il a été, entre autres, recommandé:

- d'intégrer dans leurs réglementations nationales, la gestion douanière de l'aide humanitaire en situation de crise, de catastrophe ou d'insécurité ;transfrontalière dans la Région AOC;
- de capitaliser les expériences du Tchad, du Mali et du Nigeria dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière;
- de développer des politiques de coopération ou de collaboration à travers un échange d'information pour





- lutter contre l'insécurité transfrontalière;
- de s'approprier les outils et instruments de l'OMD en matière de renseignement, notamment le réseau des BRLR, le CEN et le nCEN.
 - de mettre en place un cadre légal et réglementaire, dans le cadre de la gestion du transit international.
 - d'accélérer les travaux concernant le projet régional d'interconnexion en matière de transit;
 - d'élaborer une cartographie des risques des services ou directions informatiques;
 - de renforcer le processus de Gestion Électronique des Documents (GED) dans le but d'une dématérialisation totale des procédures et services;
 - de s'engager résolument vers l'interconnexion des systèmes;
 - d'apporter une assistance à la mise en place de la plateforme E-learning dans les administrations ayant une stratégie en gestion de ressources humaines et une stratégie de formation ;
 - d'étendre le Projet MADAO (Modernisation des





VIE DE LA DOUANE

Administrations Douanières de l'Afrique de l'Ouest) à toute la Région;

- d'élaborer à l'attention des administrations membres des instruments d'évaluation de la pertinence et de l'impact des initiatives de renforcement des capacités du Secrétariat de l'OMD dans la Région ;
- de s'approprier le document de synthèse sur les défis de la région en l'intégrant respectivement dans les plans stratégiques nationaux et dans le plan stratégique régional actuel et futur ;
- de procéder à l'exercice de suivi de mise en œuvre des recommandations et de transmettre la matrice renseignée à la Vice-présidence un mois avant la réunion du Comité des experts.

Ndèye Fatim SECK



Photo de famille des participants autour du MEF et du SG de l'OMD



M. AMADOU COULIBALY - VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OMD- AOC

«Je remercie les Douanes sénégalaises et l'ensemble des autorités pour la parfaite organisation de cette conférence»

A l'issue de la Conférence, le Vice-président de la région a accordé un entretien à la Revue des Douanes. M. Coulibaly qui a exprimé sa totale satisfaction sur l'organisation de la rencontre est également revenu sur les principales conclusions et les perspectives qui s'offrent aux administrations douanières de l'Afrique occidentale et centrale.

M. le Vice-Président, que peut-on retenir au terme de cette conférence ?

Ce qu'on peut retenir, c'est l'engagement de tous les Etats de la Région OMD-AOC à examiner les préoccupations liées au transit, l'interconnexion des systèmes informatiques pour mieux assurer le suivi du transit. Nous avons des préoccupations en termes de facilitation des échanges, de collecte des recettes de nos Etats. Disons que cette réunion qui se tient à deux mois maximum de la réunion du Conseil de l'Organisation mondiale des Douanes a été un forum pour échanger entre administrations douanières, qui ont les mêmes préoccupations de telle sorte à avoir le même point de vue lorsque nous allons à la réunion.

Je voudrais, en tant que Vice-Président de la région, me réjouir de ce succès et constater que d'année en année, les Administrations de notre région sont fortement engagées. Cela se traduit par la mesure des recommandations qui sont faites chaque année. Cette année, nous avons évalué la mise en œuvre de ces recommandations par les administrations qui sont à l'ordre de 70% à 75%, je pense que cela est formidable.

M. le Vice-Président, durant toute une semaine des discussions et échanges ont été faits sur divers sujets, quelles sont les recommandations qui ont été faites au terme de cette rencontre ?

J'ai retenu, la principale recommandation, qu'est l'interconnexion des systèmes informatiques. Le transit c'est le fait de faire passer des marchandises d'un pays à façade maritime traditionnellement vers un autre pays notamment les pays de l'hinterland. Un pays comme la Côte d'Ivoire connecté, serait mieux dans le transit. Ceci nous lance des défis en termes de sécurisation des recettes parce que si



vous avez des marchandises qui traversent un territoire douanier en suspension des droits et taxes parce que ces marchandises ne sont pas consommées, il faut être sûr que celles-ci sont bien arrivées à destination et qu'elles ne sont pas déversées sur le territoire national pour faire de la concurrence déloyale. En même temps ces marchandises peuvent cacher de la contrefaçon. Ce qui peut altérer la santé de nos populations.

En perspective, qu'est ce qui est prévu, pour plus de performances dans nos administrations douanières et plus d'impact positif dans le quotidien sur les populations ?

Question intéressante, il faut dire que pour sécuriser nos recettes, il faut aller vers la modernisation de nos procédures à travers l'utilisation de plus en plus importante des TIC, faire en sorte que le facteur humain soit de moins en moins prégnant. Ceci est très important. Lorsque vous arrivez à automatiser les choses, vous enlevez le facteur humain avec tout ce que cela comporte comme corruption etc. Et la collecte de l'impôt ne sera maximisée que lorsque nos différents pays arriveront à automatiser les procédures.

Vous êtes satisfait de l'organisation de la conférence à Dakar ?

Absolument ! Je pense que le Sénégal est un pays merveilleux, la Téranga n'est pas un vain mot, nous sommes marqués par l'hospitalité. Sur ce, je tiens à remercier le Directeur général des Douanes sénégalaises M. Papa Ousmane GUEYE, ses collaborateurs et l'ensemble des autorités pour la parfaite organisation de cette conférence.

Propos recueillis par Ndèye Fatim SECK et Ballé PREIRA



Dakarnave
 CHANTIER NAVAL DAKAR
 GROUPE LISNAVE

Premier chantier naval en Afrique de l'Ouest

DAKARNAVE est un chantier de réparations navales idéalement situé sur la côte ouest-africaine à **Dakar**, Sénégal. Cette position stratégique lui permet de servir tous les types de navires ou de bâtiments qui empruntent l'axe maritime Nord-Sud.

Une situation idéale



en Afrique de l'Ouest

■ Dock Flottant

Longueur	235,00 m
Largeur	38,00 m
Capacité levage	28,000 tonnes
Puit pour visite de propulseurs azimuth	7x6x2 m

■ Bassin de Radoub

Longueur	195,20 m
Largueur	25,00 m

■ Synchrolift

4 plateformes de levage :	2 x 60 m long
	1 x 37 m long
	1x 33 m long
Capacité de levage	1.200 tonnes



Bd Du Centenaire de la Commune de Dakar - P.O. Box. 438 - DAKAR SENEGAL
 Phone + 221 33 849 1001 - +221 33 849 1050 - +221 33 849 1033 - Fax + 221 33 823 8399 - +221 33 823 3229
 commercial@dakarnave.sn - www.dakarnave.com

Groupe Lisnave Internacional S.A.
 PO Box 338 Monte da Caparica - Portugal
 secretariado@lisnaveinternacional.pt





SNAT s.a.
SOCIÉTÉ NOUVELLE DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT - S.A.

L' avantage d' être efficace



51, Bd Djily Mbaye -1^{er} Etage - BP 22585 DAKAR Ponty (Sénégal)
Transit Maritime Tél. (221)822 35 15 - 822 36 05 - Fax (221) 822 36 06
Email : snat@arc.sn - snat@snat.sn
Frêt Aérien : Tél. (221) 820 25 24 – Fax (221) 860.84.76. Aéroport L.S.S Yoff
Logistique Transport: Tél. (221) 832 49 42
Manutention portuaire : Tél. (221) 832 84 43 Fax (221) 832 84 53



SOPASEN

...le pêcheur conscient

Société de Pêche et d'Armement Sénégalais

Quai de pêche, Môle 10 - B.P. 2429 DAKAR (Sénégal)
 Téléphone: (221) 33 849 16 00
 Téléfax: (221) 33 823 10 79 - 33 823 30 68
 E-mail: sopasen@orange.sn
 Site : www.sopasen.com

PRODUITS FRAIS



Carpe Rouge

Chirurgien

Rouget

Thon

Sole

PRODUITS CONGELES BORD



Crevettes

Seiches

Poulpe

Thiof

Ceinture

PRODUITS CONGELES ELABORES USINE



Couronnes de sole

Ludiques de sole

Filet de Sole

Filet de Brotule

Filet de Rouget



Avec une présence continue dans le secteur de la pêche au chalut depuis plus de 50 ans, la SOPASEN a acquis un savoir-faire reconnu. Ces bateaux débarquent entre 800 et 1200 tonnes de crevettes par an et 6.500 à 8.500 tonnes de produits divers.

Tous les navires sont agréés pour exporter vers l'Union Européenne ainsi que l'usine de transformation des produits halieutiques.

La SOPASEN travaille avec un système de traçabilité sans faille à bord des bateaux comme à terre. Ceci afin de respecter les normes sanitaires européennes et de garantir une qualité organoleptique et bactériologique des produits.

Le calibrage, la mise en conditionnement et la congélation rapide se fait à bord des bateaux dans le respect strict de la chaîne de froid et des normes HACCP.

E-mail: contact@sencomcompany.com - Web: www.sencomcompany.com





VOTRE CHOIX POUR UN MEILLEUR REPAS



Royal Huile



**ROYAL
UMBRELLA**



Km 9.5 Boulevard du Centenaire de la Commune Dakar.PO BOX 11301 - T: 33 854 18 36 - Fax: 33 854 18 33

E-mail: contact@sencomcompany.com - Web: www.sencomcompany.com

la
EN a
tes par

ilité
eci afin
et de
ogique

ns le
s



VISITE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE À LA DGD

Christophe Bigot salue le travail de la Douane et distingue la Brigade de Koumpentoum



Le Directeur général des Douanes a reçu en audience, le jeudi 3 novembre 2016, Son Excellence l'Ambassadeur de la République française au Sénégal. Une occasion pour raffermir la qualité des relations entre les deux pays notamment les administrations des douanes. Les Douanes sénégalaises et françaises ont une coopération très ancienne. Elle porte notamment sur l'échange d'informations qui permet des saisies de drogues, de véhicules volés, de produits de contrebande et la formation. Le diplomate français a loué le travail des Douanes sénégalaises dans la collecte des recettes au profit du Budget mais

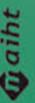
aussi dans la lutte contre la criminalité : «Le bon fonctionnement des Douanes, c'est aussi le bon fonctionnement de l'Economie sénégalaise. Mais au-delà de cet aspect, les Douanes constituent un élément essentiel dans la lutte contre le trafic de biens illicites », a dit M. Christophe Bigot.

La rencontre a été aussi l'occasion de distinguer une unité douanière pour ses performances. La Brigade des Douanes de Koumpentoum a été récompensée pour ses résultats dans la lutte contre la drogue par des saisies d'amphétamines et de cannabis. Le Chef de la Subdivision des Douanes de Tambacounda, le Commandant Oumar Baldé, a reçu, un

lot d'équipements (armes télescopiques, vaporisateurs, menottes à usage unique, bâtons lumineux, jumelles, gyrophares magnétiques, appareils photo, radios et téléphones, etc).

M. Papa Ousmane Guèye, Directeur général des Douanes, s'est dit honoré par la visite de M. Bigot et l'a remercié pour le matériel offert pour renforcer le combat contre les menaces et a promis de tout mettre en œuvre afin de renforcer la coopération dans un contexte de fragilisation des pays voisins qui a fait du Sénégal une zone exposée aux trafics de toutes sortes de produits prohibés.

BRPC



**UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS
UNE INDEMNISATION RAPIDE
EN CAS DE SINISTRE**

**DES GARANTIES SUR MESURE
UNE PROXIMITÉ INÉGALÉE GRACE
À UN RÉSEAU INCOMPARABLE**

Siège Social : Rocade Fann Bel-Air, Place Bakou - BP 22545 Dakar - Ponty
Tél : 33 831 06 06 / Fax : 33 832 12 05 - Email : assurnart@arc.sn Site web : www.cnart.sn





CONNECTIVITÉ ET INTERCONNEXION

La Douane et l'ADIE se donnent la main pour un Sénégal numérique

La Direction Générale des Douanes (DGD) et l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) ont procédé, le mercredi 09 novembre 2016, à la signature d'un protocole d'Accord. Pour améliorer et renforcer la collaboration entre ces structures publiques, les deux directeurs généraux ont décidé de mutualiser davantage leurs actions et de le formaliser à travers un protocole d'accord. Ce cadre de travail contribue à une plus grande connectivité et à une meilleure rationalisation des ressources des deux institutions publiques. En effet, ces deux structures de l'Etat ont très tôt compris les enjeux de l'implémentation du numérique dans les activités économiques, conformément aux ambitions du Chef de l'Etat. La fructueuse collaboration entamée, il y a plus d'une décennie entre l'ADIE et la Douane a franchi une nouvelle étape, avec la signature de ce protocole d'Accord, grâce à la volonté affichée des deux directeurs généraux.



Selon le Directeur général de l'ADIE, M. Cheikh BAKHOUM, « Il s'agira de mettre à la disposition de la Douane des infrastructures réseaux et télécommunications performantes pour améliorer l'interconnexion et la connectivité des sites sur l'étendue du territoire national et plus particulièrement dans les zones frontalières ». Il promet à son partenaire un appui technique pour l'hébergement des données de la Douane dans la mise en place de son Datacenter de dernière génération.

Le Directeur général des Douanes, M. Papa Ousmane GUËYE, a souligné que le

protocole s'inscrit dans le vaste chantier de dématérialisation des procédures administratives et les formalités douanières et va servir de cadre pour une assistance mutuelle entre l'ADIE et la Direction générale des Douanes ».

L'Administration des Douanes vise la généralisation de l'utilisation de l'informatique dans toutes ses structures et même dans les points les plus reculés et ne peut relever ce défi que grâce à tous ses partenaires », a-t-elle déclaré. Ce partenariat Douanes-ADIE va contribuer à la mise en œuvre du Sénégal numérique, un jalon de l'émergence.

BRPC





L'acteur clé de la logistique internationale



5
continents

4000
collaborateurs

40
pays

un savoir-faire unique
des solutions sur-mesure



INTERCONNEXION DGD-DGID

La Douane et les Impôts en synergie pour lutter contre la fraude

Le Directeur général des Douanes (DGD), M. Papa Ousmane GUEYE et le Directeur général des Impôts et des Domaines (DGID), M. Cheikh Ahmed Tidiane BA accompagnés de leurs collaborateurs respectifs, ont tenu une réunion de travail, le mercredi 10 mai 2017, au siège de la Direction générale des Impôts et des Domaines. Cette rencontre

annuelle, devenue traditionnelle, entre dans le cadre de la collaboration entre ces deux entités stratégiques de l'Etat du Sénégal.

La rencontre avait pour ordre du jour les présentations de la plateforme d'interconnexion DGD-DGID par le Cabinet Modelsis et sur la Brigade mixte DGID-DGD.

Après son mot de bienvenue, le DGID a

insisté sur la nécessité pour les deux entités de travailler ensemble pour la réalisation des objectifs communs.

Dans le même sillage, son homologue des Douanes a appelé à la constitution d'un front commun et à une mobilisation des énergies pour l'atteinte des exaltants objectifs assignés par l'autorité de tutelle.

Par la suite, le cabinet Modelsis a



présenté à travers une vidéo 3 D et une démonstration digitale la plateforme d'interconnexion dénommée TANDEM. Cet outil vise à faciliter le travail de contrôle fiscal et douanier en luttant plus efficacement contre la fraude. La DGD, à travers sa base de données sur les importations, et la DGID, par le biais de ses informations financières et comptables, pourront grâce à cet instrument numérique mieux collaborer en vue de débusquer davantage de niches de fraude préjudiciables au intérêts du Trésor public.

Le projet TANDEM est appelé à élargir son périmètre et à intégrer les Directions générales du Budget, de la Comptabilité publique et du Trésor avec le pilotage du Secrétaire général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

S'agissant du deuxième point inscrit dans l'agenda, à savoir la Brigade mixte, les deux Directeurs généraux, après la présentation du fonctionnement de l'unité conjointe de contrôle, ont instruit les coordonnateurs des Impôts et des Douanes de proposer un plan de travail pour la redynamiser afin d'accroître ses performances. Il s'agira de réfléchir en particulier sur les effectifs, l'organisation, la coordination des activités, le volet formation et la gestion et l'analyse du risque pour optimiser les résultats de la Brigade mixte.

A la fin de la rencontre, le DGID a offert des cadeaux au DGD et à sa délégation, symbole de l'entente cordiale entre ces deux «mamelles» économiques du Sénégal.

B. PREIRA (BRPC)

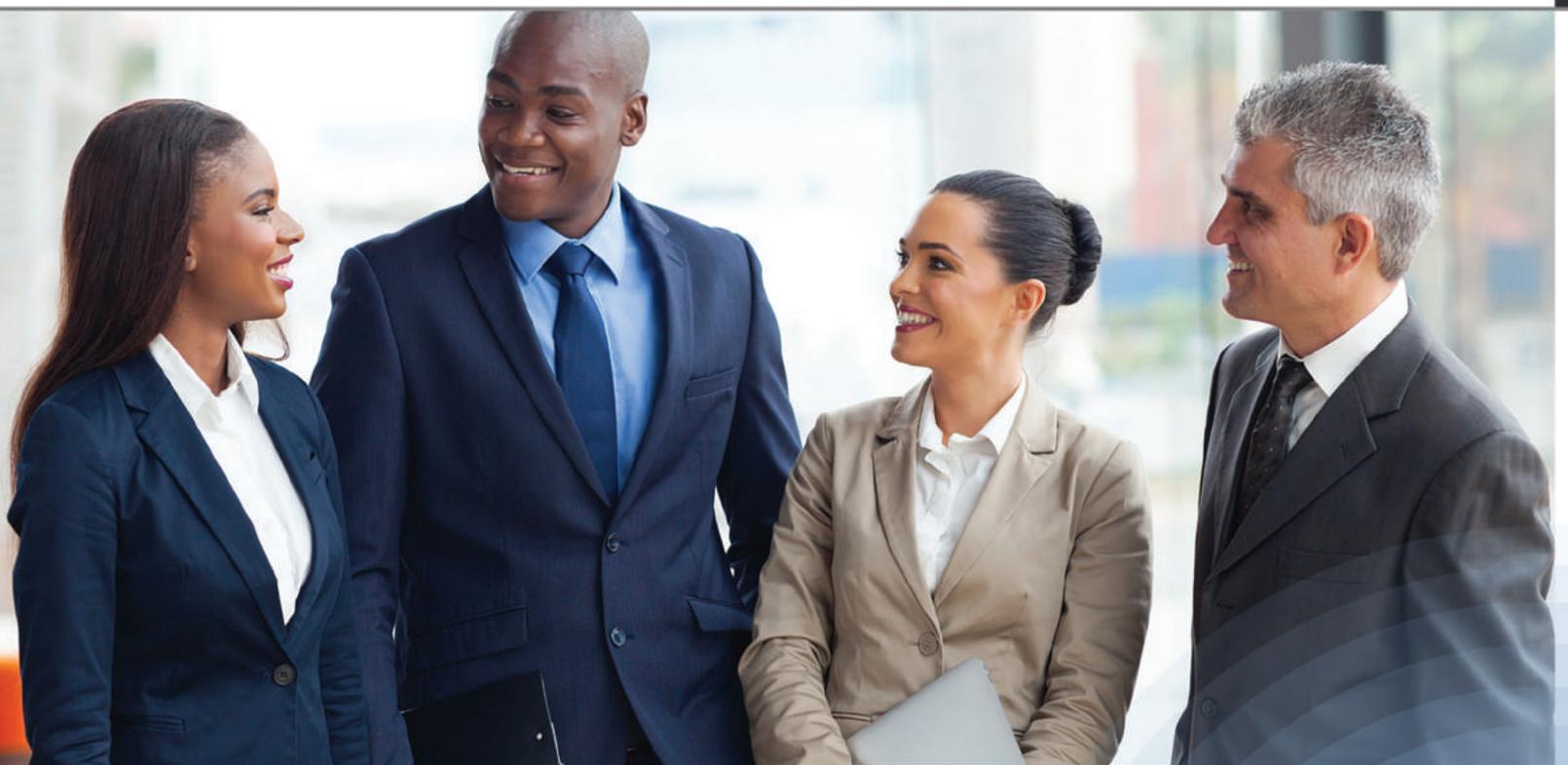


Radisson
HOTEL, DAKAR

RÉUNIONS D'AFFAIRES

POUR VOS SÉMINAIRES RÉSIDENTIELS AVEC PETIT-DÉJEUNER
DU 17 MAI AU 15 SEPTEMBRE 2017

99.000 FRS CFA / NUIT



HOTEL DESIGNED

T. +221 33 869 33 33 info.dakar@radissonnb.com

Radisson **BLU**

HOTEL, DAKAR SEA PLAZA



POUR VOUS
UNIQUEMENT

DESIGNED TO SAY YES!

radissonblu.com radissonblu.com/hotel.dakar



CONTRÔLE DE L'AVIATION PRIVÉE

Dakar a abrité la 4ème édition de l'opération «Ailes africaines»

Pour la quatrième fois, Dakar a abrité, du 16 au 18 mai 2017, l'atelier

préparatoire de l'opération « Ailes africaines » destinée à contrôler les petits avions.

Cette rencontre, initiée par la Douane française en collaboration avec l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) a réuni 48 participants venus de 18 pays. Elle visait à renforcer les capacités d'agents des Douanes, de la Police et de la Gendarmerie, notamment dans la lutte contre la drogue par voie de l'aviation privée, selon l'Attaché douanier régional M. Philippe Haan.

Le Représentant de la Douane française à Dakar a remercié l'OMD et particulièrement la Direction générale des Douanes du Sénégal qui a accepté d'accueillir une nouvelle fois cet atelier de formation.

Mme Cécile Plunet, représentante de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD) a exprimé sa satisfaction de participer à cette réunion et a loué le partenariat de son organisation avec l'OMD dans la lutte



contre le trafic de drogues et les autres formes de criminalité organisée.

Dans le même sillage, M. Sylvain Raymond, représentant l'OMD, a magnifié la dynamique de coopération avec l'échange de renseignements et la nécessité de s'adapter à l'évolution de la menace par des moyens juridiques et techniques. Il espère que la prochaine opération, prévue en juin, enregistre encore plus de succès que les précédentes.

Venu présider l'ouverture de la rencontre, le Directeur général des Douanes (DGD), M. Papa Ousmane GUEYE, a souhaité la bienvenue à Dakar à tous les participants.

Pour lui, les résultats fort encourageants

lors de la précédente édition sont à mettre à l'actif d'une collaboration très étroite entre les administrations des Douanes participantes et à une bonne coordination des activités par l'OMD et le Bureau régional de Liaison chargé du renseignement pour l'Afrique de l'Ouest basé à Dakar.

Pour rappel, en 2016, les sept (7) jours de mobilisation avaient permis de réaliser 12 saisies : 3 aéronefs en situation irrégulière, 60, 58 kg d'amphétamine, 25 kg de métamphétamine, 1, 34 kg d'héroïne, 1, 26 kg de cocaïne, 9, 5 kg de khat, 1 pistolet automatique, 70 minutions et plusieurs autres saisies de devises et de denrées alimentaires.

Le DGD a remercié et félicité M. Philippe Haan pour l'organisation de ce séminaire de formation professionnelle auquel ont pris part le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Togo, la Centrafrique, le Nigeria, le Ghana, le Congo, la République Démocratique du Congo (RDC) ainsi que l'ONUDD, l'OMD et le CILD (Comité interministériel de lutte contre la Drogue-France).

BRPC





Société Africaine de Raffinage

Depuis 1961...



Histoire...

Créée en 1961, la SAR a démarré ses activités le 31 Octobre 1963 et a été inaugurée par Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, le 27 Janvier 1964. Depuis, la Société Africaine de Raffinage assure l'approvisionnement du marché domestique sénégalais en gaz butane, essence super, essence ordinaire, kérosène, pétrole lampant, gasoil, diesel oil et fuel oil. Les installations de la SAR s'étendent sur une superficie de 32 hectares. Elles ont connu depuis 1961 des améliorations successives. De 600 000 tonnes à son démarrage, la capacité de traitement est passée à 1 200 000 tonnes par an.

Le développement durable, un défi quotidien à la SAR

La SAR est une entreprise citoyenne qui participe au développement économique et social du Sénégal. Elle est consciente de sa mission et particulièrement des enjeux liés à son activité (protection de l'environnement, développement durable, dialogue social permanent avec l'ensemble des parties prenantes...).

Approvisionnement

La SAR importe du pétrole brut principalement du Nigéria (Bonny Light, Erha...). Ce pétrole est transporté par des tankers d'une capacité de 100 000 tonnes. Il est déchargé grâce à une conduite sous-marine (sea-line) de 5,6km reliant le post de déchargement et le parc de stockage de la SAR. Le pétrole est stocké dans un parc de sept bacs d'une capacité totale de 220 000 m3.

Production

Le pétrole brut subit plusieurs opérations dans les installations de la SAR avant sa commercialisation sous différentes formes (gaz butane, essence, kérosène, gasoil, diesel oil, fuel oil).

Les installations comprennent :

- Une unité de distillation atmosphérique et sous vide
- Une unité de reforming
- Une unité (mérox) de traitement de kérosène.

Sécurité

Depuis son implantation, la SAR a toujours placé la sécurité de son personnel et de ses installations au centre de ses préoccupations. Le renforcement continu de la sécurité a été obtenu grâce à une politique dynamique et concrète déployée autour, entre autre, de la mise en place d'équipements de sécurité et la formation permanente du personnel. Fidèle à sa tradition d'améliorer considérablement la Sécurité, la Sar a initié cette année un important projet d'automatisation des accès à l'usine, ainsi qu'aux lieux sensibles et de gestion du temps de présence de ses employés.



INAUGURATION DU SCANNER MOBILE DE ROSSO

Un outil de sécurité et de célérité

En marge de la tournée du Directeur des Opérations douanières, M. Abdou Khadre Dieylani NIANG, accompagné de plusieurs Directeurs et Chefs de services dans la Direction régionale du Nord, le Directeur général des Douanes a rehaussé de sa présence l'inauguration du Scanner mobile de Rosso.

Après Dakar et Kidira, Rosso a officiellement réceptionné, le mercredi 30 novembre 2016, un scanner mobile acquis en collaboration avec COTECNA, en présence de partenaires et d'autorités locales. Le scanner est un instrument d'inspection non intrusive

M. Papa Ousmane GUËYE s'est réjoui de l'installation de ce scanner et a annoncé l'implantation prochaine de ces outils à Moussala afin de mieux assurer le contrôle du territoire face aux menaces. L'objectif, selon l'autorité douanière est d'arriver à 50% de scanners au Port de Dakar et dans nos différentes portes d'entrée.



Le DG dans la cabine technique avec M. Assane GUEYE de la COTECNA

Déménagement de la Direction du Renseignement et des Enquêtes Douanières et de la Subdivision des Douanes de Dakar-Exterieur à Mermoz Pyrotechnie



Le DRED M. Abdourahmane WADE conduit la visite des locaux.

La Direction du Renseignement et des Enquêtes douanières (DRED) a déménagé dans ses nouveaux locaux, sis à Mermoz Pyrotechnie n° 75/B, sur la VDN derrière la Direction générale de Dakar Dem Dikk, depuis le lundi 02 janvier 2017. La Subdivision des Douanes de Dakar-Extérieur (SDE) s'est

également installée, le lundi 09 janvier 2017, dans les mêmes locaux.

La DRED, dirigée par le Colonel Abdourahmane WADE et la SDE sous la houlette du Lieutenant-colonel Issa NDIAYE, avec ce déménagement, bénéficient de locaux modernes et adéquats pour remplir convenablement

les importantes missions qui leur sont confiées. Le Directeur général, accompagné de plusieurs de ses collaborateurs, leur a rendu visite au mois de mars 2017 afin de s'enquérir des conditions de travail et exhorter les agents à relever les défis qui interpellent la DGD à travers leurs services.



Votre réseau BIS s'agrandit

2 NOUVELLES AGENCES BIS : VDN • Zone Industrielle

La BIS continue l'expansion de son réseau
à Dakar en ouvrant 2 nouvelles agences :
VDN et Zone Industrielle pour plus de proximité.
Pour toutes vos opérations bancaires et de transferts d'argent.



AGENCE BIS VDN

Route de Ngor coté Brioche dorée
Tél. : 33 849 63 03
www.bis-bank.com



AGENCE BIS Z.I.

Route Nationale cité Mariama
Tél. : 33 849 63 03
www.bis-bank.com

Une idée claire de la banque.



Banque Islamique du Senegal

www.bis-bank.com



ARBRE DE NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

La fête a été belle

La Direction générale des Douanes a organisé le traditionnel arbre de Noël pour les enfants du personnel, le samedi 07 janvier 2017, au Magic Land.

La cérémonie a été présidée par M. Papa Ousmane GUEYE, Directeur général des Douanes, en présence de la coordination. Cette fête est l'occasion pour les enfants de passer un après-midi festif et familial !

Au programme : rencontre avec le Père-Noël, goûter et bien sûr, l'animation musicale !



Comme à l'accoutumée, la Douane a organisé un arbre de Noël au profit des enfants du personnel. C'était le samedi 07 janvier 2017 au Magic Land, sous la présence effective de Monsieur Papa Ousmane GUEYE, Directeur général des Douanes. Plusieurs autorités douanières et des invités ont rehaussé de leur présence cette fête de famille. Les enfants étaient venus nombreux accompagnés de leurs parents à cette manifestation organisée par la Direction générale des Douanes à leur profit. Ambiance inhabituelle, cet après-midi au Magic Land. De la musique, des enfants

enthousiastes, un sapin décoré et surtout beaucoup de cadeaux. C'est sûr, le père Noël a élu domicile au Magic Land ce soir. L'ambiance est entraînante, le maître de cérémonie du soir Boubacar DIALLO alias DJ Boubs, tient bien son rôle. Il invite les enfants à danser et se laisse lui-même aller à quelques pas. Le décor est planté et la cérémonie peut commencer.

Pour le Directeur général des Douanes, Papa Ousmane GUEYE, il s'agit de contribuer, en cette période de fête, au bonheur des enfants. Pour lui l'organisation de cet arbre de Noël revêt une importance particulière pour

l'institution. En effet, a-t-il expliqué, le travail de la Douane est très contraignant et ne permet pas aux agents de passer du temps avec leurs enfants. Ainsi, a-t-il dit, l'un des objectifs majeurs de la Douane est de contribuer au bien-être des travailleurs. Il s'agit donc de leur offrir un cadre de récréation avec leurs familles. « La fête de la nativité est très importante pour les enfants et nous devons tout faire pour leur faire plaisir » a-t-il déclaré. Il s'est dit convaincu que cette cérémonie va permettre de renforcer les liens entre les agents au grand bénéfice de notre administration. « C'est un moment de convivialité, de





partage, de bonheur, de vie en famille pour fêter Noël », s'est réjoui le Chef de la Douane et a par ailleurs exhorté les enfants à travailler davantage à l'école, d'être sages, respectueux et obéissant envers leurs parents pour mériter plus de cadeaux prochainement. Il a enfin souhaité les meilleurs vœux de nouvel an à tous les parents et enfants ainsi qu'à l'ensemble de la famille douanière. Ce fût ensuite au représentant des enfants du personnel de transmettre le mot de ses camarades à l'endroit des parents et de la Direction générale. Il a remercié publiquement les autorités de l'Administration des Douanes pour les

efforts déployés au profit des enfants du personnel. En effet, dira-t-il : « aujourd'hui grâce à votre générosité, vous nous permettez de vivre cette grande fête en nous offrant des cadeaux » Il a aussi dit que : « Noël est une fête et reste celle des enfants, mais nous devons rendre grâce à Dieu et remercier nos parents qui continuent à se sacrifier pour nous rendre heureux » a-t-il rappelé avant d'exhorter ses camarades enfants, au travail, à la discipline et au respect, partout et toujours, « afin d'être parmi les meilleurs enfants qui vont construire le Sénégal. » Le représentant des enfants a enfin, au nom de tous les

enfants du personnel des Douanes, présenté à l'assistance ses vœux de bonne et heureuse année 2017. De nombreux cadeaux ont été distribués aux enfants bien comblés. La fête a enregistré la participation d'artistes de renom tels que Bidew Bou Bess, Viviane avec son fameux titre « No stress » qui a égayé le public et Waly SECK qui a clôturé cette belle cérémonie. Les enfants se sont bien amusés en compagnie des artistes. Le bel arbre de Noël s'est ainsi achevé et tout le monde a pris rendez-vous pour l'année prochaine.

*Abdou DIEYE
BRPC*



Les moins chers de Dakar !



Auchan

8 magasins proches de vous : Hôtel de ville, Point E, Castors,
Yoff, Virage, Liberté 5, Ouakam, Gibraltar

Moins cher tout le temps !



Auchan

LONASE

LOTERIE NATIONALE SENEGALAISE



*"La Fortune aux Souscripteurs,
Les Bénéfices à la Nation"*

Les Douanes sénégalaises : une Administration au cœur de la préoccupation de l'Entreprise *

L'Administration des Douanes, dans sa mission fiscale s'est montrée très dynamique dans la mobilisation des ressources pour le budget de l'Etat, sans reléguer au second plan, le besoin d'accompagner l'entreprise. Mais au delà de cette mission fiscale, elle assure en même temps, à travers sa présence au niveau des frontières, une mission sécuritaire et de soutien aux autres administrations.

La mission fiscale demeure cependant la plus perçue, sans doute, en raison d'une politique publique assez ambitieuse et du niveau de développement du pays, qui exigent des ressources ordinaires supplémentaires pour soutenir les projets de l'Etat. Cela entraîne comme conséquence, une obligation plus pressante pour les services fiscaux de réunir les fonds nécessaires à la réalisation des grands projets.

La nécessité de couvrir les dépenses publiques par des ressources ordinaires, qui s'accommode généralement aux belles performances des douanes, en dépit de contexte économique souvent difficile, renforce la visibilité de la place prééminente de la mission fiscale sur toute autre.

Il n'en demeure pas moins que les Douanes sénégalaises assurent une autre mission non moins importante, sans quoi, l'atteinte de l'objectif sur la croissance économique peut paraître impossible à réaliser. L'exercice de la mission économique se justifie par le fait qu'il est avantageux tant pour l'entreprise que pour l'Administration des Douanes.

D'abord, pour l'entreprise, il lui permet de consolider sa position économique, car la douane à travers son dispositif de contrôle et de taxation, lui assure une protection contre la concurrence déloyale.

Ensuite, le renforcement de la position économique de l'entreprise est assuré grâce aux régimes économiques douaniers qui lui sont proposés et dans lesquels on peut trouver un allègement du coût de transport, de transformation



*Commandant Cheikh FAYE
Chef du Bureau Conseil
aux Entreprises et Facilitation (BCEF)
DFPE*

ou de production.

Enfin, la mission économique permet à l'Administration des Douanes d'être plus efficiente dans sa mission fiscale, en ce sens que le développement de l'entreprise peut élargir l'assiette fiscale, en plus de l'aspect de création d'emplois pour le citoyen.

Consciente de tous ces avantages et en référence aux instruments internationaux sur la facilitation auxquels le Sénégal a adhéré pour la plupart, l'Administration des Douanes a pu adapter à temps, son organisation et ses méthodes de travail aux exigences de la mission fiscale (contrôle) et économique (facilitation).

Ces deux missions apparemment contradictoires, sont conciliées au sein de la Douane, à travers l'érection d'une Direction de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise (DFPE). C'est au centre de cette dernière, dédiée à l'entreprise, que la mission économique est prise en charge pour l'essentiel, d'abord par la mise en œuvre de certains outils y relatifs (I), ensuite par l'instauration d'un climat de confiance (II).

I- Des instruments de facilitation au sein de la Direction générale des Douanes

Au sein de la Direction générale des Douanes (DGD), il y a la DFPE qui gère les questions de facilitation. Elle est le service devant qui les demandes relatives aux régimes économiques ou particuliers sont traitées, à l'instar du Programme de Partenaires privilégiés et autres protocoles.

A- Les facilités à travers les régimes économiques douaniers et les régimes particuliers

Les régimes économiques douaniers (RED) peuvent être définis autour de trois fonctions : fonction de stockage (entrepôt de stockage et consignation), fonction d'utilisation (ATPA, ETPP, AT, entrepôt industriel et TMDC), et fonction de circulation (transit et cabotage). De ce fait, ils permettent, selon les besoins de l'entreprise, d'importer des produits, pour les stocker, les utiliser, les transformer ou les transporter, le tout, en suspension des droits et taxes.

Quand aux régimes particuliers (RP), ils s'appliquent à des zones bien définies (Zone franche, Points francs), ou à des personnes morales précises (EFE) ou pour les besoins de l'investissement (code des investissements). Par nature, les RED et les RP sont tous des instruments de facilitation et d'incitation.

Dans cette réflexion qui ne vise que les RED, il ne s'agira pas de reprendre leur étude classique mais simplement, compte tenu de leur multiplicité, de mettre l'accent à titre illustratif, sur quelques uns relatifs au stockage et à la transformation. Ce choix se justifie par l'option de mettre en exergue la mission économique de l'Administration des Douanes, qui s'adapte plus aux entreprises qui transforment.

Sous ce registre, on a l'**entrepôt de stockage** qui est le régime douanier qui permet à l'entreprise de stocker pendant une durée déterminée, en suspension



des droits et taxes exigibles, des marchandises importées ou à exporter. Ainsi, les droits et taxes suspensifs sont acquittés seulement en sortie d'entrepôt, en cas de mise à la consommation. Cette possibilité offre un gain de trésorerie important, car l'entreprise bénéficie de par ce procédé, d'un report de paiement des droits de douane et de la TVA, jusqu'à la sortie d'entrepôt voire, la commercialisation. Mieux, si les marchandises sont finalement exportées, celle-ci n'aura à acquitter ni les droits de douane, ni la TVA.

A la faveur de l'adoption de la loi n°2014-10 du 18 février 2014, portant Code des Douanes du Sénégal, l'Administration des Douanes a renforcé les facilités inhérentes à ce type de régime. En effet, la loi ci-dessus donne la possibilité aujourd'hui, aux *entreprises commerciales*, plus précisément celles qui importent pour revendre en l'état, de bénéficier de l'entrepôt de stockage, ce qui n'était réservée avant, qu'aux entreprises industrielles. C'est rappeler que la mission économique n'est pas seulement orientée à un certain type d'entreprise. Le rôle de l'Administration des Douanes dans cette fonction, est de booster l'économie, sans traitement discriminatoire selon un domaine d'activité. Elle apporte à chaque entreprise un accompagnement sur mesure, selon ses propres besoins, tout en veillant à ne mettre en péril aucun secteur.

L'accompagnement de l'entreprise par l'Administration des Douanes n'est pas non plus circonscrit au niveau central. En effet, la *dimension développement local* est aussi une préoccupation des douanes sénégalaises. La rareté d'espace nécessaire à un bon déroulement de l'activité de l'entreprise au sein de la capitale, fait que certaines sociétés soient obligées de s'établir de plus en plus à l'intérieur du pays. Cependant, elles ont toujours rencontré des contraintes, pour n'avoir pu disposer d'entrepôt dans leur lieu d'activités. Cela a constitué un frein à l'épanouissement de l'entreprise, régionale, notamment les PME, et ne favorise pas le développement économique des circonscriptions administratives déconcentrées ou décentralisées.

C'est pourquoi, l'Administration des Douanes du Sénégal, convaincue de cette réalité, a pu du point de vue

douanier levé cette difficulté. Avec l'adoption du Code des Douanes sus rappelé, l'entreprise a aujourd'hui la possibilité de disposer d'un entrepôt de stockage dans les régions, et mieux, sans obligation de domicilier ses opérations au niveau d'un seul Bureau de Douane, contrairement à avant.

L'avantage que confère ce type d'entrepôt à l'entreprise est de lui permettre de pouvoir disposer de la marchandise (matières premières ou produits finis) à proximité qu'elle met en œuvre ou revend en l'état. Dans le même temps, ses délais de production sont raccourcis et les coûts liés à celle-ci sont minimisés. Du côté de la clientèle nationale ou internationale, l'intérêt est de voir sa commande satisfaite dans l'immédiat et aussi de bénéficier du même gain de temps que l'entreprise fournisseur.

Sur une autre dimension, disposer d'un entrepôt à l'intérieur du pays peut permettre *aux Collectivités locales* de trouver des ressources financières, dans un contexte où la rareté desdites ressources est décriée. Cette faculté est consacrée par l'arrêté n° 13707 MEFP/DGD du 14 juillet 2015, qui donne la priorité aux Collectivités locales de bénéficier du type d'entrepôt public, en concurrence aux ports autonomes et aux Chambres de Commerce.

Dans une démarche prospective, l'Administration des Douanes accompagne la politique de l'Etat dans le *développement des ports régionaux*. C'est à ce titre qu'elle a prévu la possibilité pour ces structures de pouvoir être agréées en entrepôt public.

Au-delà de l'entreprise et des Collectivités locales, il est d'une utilité particulière pour les Chambres de Commerce de mettre aussi à profit cet atout. En tant qu'organisations regroupant des opérateurs économiques, il est aisé pour elles, d'identifier les entreprises au niveau local et de déterminer leurs besoins en matière de stockage.

Concernant **l'Admission Temporaire pour Perfectionnement actif (ATPA)**, il est défini comme le régime douanier qui permet de recevoir dans le territoire douanier, en suspension des droits et taxes à l'importation, certaines marchandises destinées à subir une transformation, une ouvraison, ou une réparation, et être ultérieurement réexportées. A travers ce régime,

l'Administration des Douanes cherche à promouvoir l'entreprise exportatrice en mettant en place des conditions qui lui sont favorables pour pratiquer des prix compétitifs sur le marché étranger. L'importation en suspension totale des droits et taxes sur les marchandises qui feront l'objet de perfectionnement, conduit inéluctablement à un allègement du coût de production et de ce fait, peut rendre plus favorable le prix du produit sur le marché extérieur. L'avantage de ce régime c'est qu'il n'est pas limité à une seule activité. Il implique la transformation, l'ouvraison ou simplement l'ajout de main d'œuvre et est ouvert aussi bien aux personnes morales que physiques.

S'agissant du régime de la **transformation des marchandises destinées à la mise de la consommation (TMDC)**, il permet à l'entreprise de faire, sous le contrôle de la douane et avant la mise à la consommation, une transformation, ou une ouvraison des marchandises importées. Ce type de régime est mis en place avec l'adoption de l'actuel Code des Douanes, car dans l'ancien Code, bien qu'impropre, l'opération de réparation dans le territoire, était régie par le régime de l'Admission Temporaire exceptionnel (ATE).

Ainsi, en l'absence de choix, c'est le régime de l'ATE qu'utilisaient les entreprises qui évoluent dans l'activité de rénovation ou de montage. Le constat a été que l'ATE n'était pas adapté à ce genre d'activités. L'Administration des Douanes, dans sa mission économique, a apporté sous forme de protocole au profit de demandeurs dans ce type d'entreprise, un certain aménagement destiné à contourner légalement les difficultés que pose l'ATE à l'entreprise de rénovation ou de montage. Cette option, conforme à la vision des autorités politiques pour le développement de l'industrie locale, l'automobile notamment, a été légiférée dans le Code des Douanes de 2014.

L'effet du régime de la TMDC, en sus du non assujettissement pour l'industriel au paiement de l'intérêt de crédit, est de lui faire bénéficier d'une réduction des montants des droits et taxes applicables aux produits obtenus, par rapport à ceux qui sont dus sur les matières premières importées ayant servi à la fabrication desdits produits finis. Par cette



technique, les produits finis obtenus après ouvraison sont moins taxés que leurs intrants.

Au delà des RED, l'Administration des Douanes a instauré d'autres mécanismes pour mieux favoriser la croissance de l'entreprise.

B- Les facilités octroyées à travers les protocoles et programme de facilitation

La possibilité d'accompagner l'entreprise par le biais de protocoles ou de programmes de facilitation est désormais consacrée par le Code des Douanes, en son article 121. Le but des protocoles est de lui permettre de bénéficier d'avantages supplémentaires, qui viennent s'ajouter à ceux déjà contenus dans un programme de facilitation. C'est dans le cas où, malgré les avantages qui lui sont conférés par le Programme de Partenaires privilégiés (PPP) par exemple, l'entreprise continue à se confronter à des contraintes subsistantes.

En outre, puisque l'Administration des Douanes assure un accompagnement taillé sur mesure en fonction de chaque entreprise, la possibilité de bénéficier de la signature de protocole n'est pas conditionnée à l'agrément d'une société au PPP. Elle est donc ouverte à toute entreprise qui le souhaite.

Les besoins de l'entreprise sont également pris en charge dans le Programme de Partenaires privilégiés, basé sur des instruments internationaux (Cade des normes SAFE, CKR). Le PPP est un outil de facilitation, mis à la disposition des entreprises citoyennes (grandes, moyennes ou petites) installées au Sénégal, mais respectueuses de la réglementation (douanière, fiscale et sociale). Il est mis en place depuis 2011, et lancée en 2012, à l'occasion de la Journée de l'Entreprise. Son objectif est de renforcer la compétitivité de cette dernière, conformément à la mission économique de l'Administration des Douanes.

A travers ce programme, dix (10) avantages, classés en quatre (4) catégories sont conférés.

Parmi ceux-ci, on peut noter le bon à enlever (BAE) automatique sur un pourcentage de 95, basé sur les opérations de l'entreprise. Cette automaticité du BAE dès l'enregistrement de la déclaration en

détail, accompagnée d'une procédure accélérée à l'enlèvement, va permettre au bénéficiaire de disposer rapidement des marchandises qu'elle importe, et aussi, de réduire ainsi les coûts liés au passage en douane (taxes portuaires, frais de magasinage, surestaries, manutention etc.).

Le PPP, après un test de plus de trois (3) ans, a été évalué pour faire ressortir l'ensemble des difficultés dans sa mise en œuvre. Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'un rapport dans lequel des propositions visant à l'améliorer et de mieux sécuriser les recettes de l'Etat y sont contenues.

Toujours dans cette option desoutenir l'entreprise, il était nécessaire pour l'Administration des Douanes, de gagner la confiance de cette dernière, en la considérant non plus comme une présumée infracteur, mais plutôt comme un partenaire, avec qui elle peut compter.

II- Les relations de partenariat avec l'Entreprise

L'efficacité de la démarche participative pour la réussite de l'élaboration de tout projet d'utilité publique ou de toute réglementation n'est plus à démontrer. En effet, la démarche inclusive anéantit toute velléité à violer la réglementation, une fois adoptée, car les acteurs intéressés auront déjà été consultés à la base et certaines de leurs préoccupations prises en compte.

L'instauration d'un partenariat avec l'entreprise, au delà de l'acceptation de la réglementation par elle, permet à l'Administration des Douanes de mieux appréhender les difficultés que celle-ci rencontre, et par voie de conséquence, de proposer les meilleures solutions. C'est pourquoi, au sein des douanes sénégalaises, il est mis en place une structure de cette nature. Mieux, compte tenu du fait qu'il peut arriver qu'une entreprise ait des difficultés particulières qui ne soient pas portées devant l'instance de concertation, l'Administration des Douanes dispose d'un programme annuel de visite d'entreprise, assimilable à une « consultation à domicile » gratuite, en plus d'une journée consacrée à l'entreprise.

A- Le Comité de Partenariat Douane-Entreprise (CPDE)



C'est un cadre de concertation et de dialogue permanent entre l'Administration des Douanes et le secteur privé.

D'ailleurs, c'est dans un souci de pérenniser une instance de discussion et d'échanges entre ces deux parties que le CPDE a été institué, étant entendu que le Comité de Suivi des Recommandations (CSR) créé par note de service, avait vite trouvé sa limite du fait que sa durée de vie était liée à ses attributions. En conséquence, le CSR allait devenir sans objet, une fois l'ensemble des recommandations mises en œuvre.

Pour éviter cette rupture, le CPDE est mis en place, par **arrêté n° 7920 du 04 octobre 2010** et regroupe la douane, le secteur privé et certains organismes. Afin de donner plein pouvoir au secteur privé de s'exprimer et d'être écouté, l'Administration des Douanes a fait de sorte que la composition de ce Comité soit égalitaire, tout en intégrant la dimension genre.

Ainsi, dans la constitution égalitaire du CPD, on trouve douze (12) membres, dont six (6) issus du secteur privé et six (6) de l'Administration des Douanes. Mais dans la mesure où la question de l'entreprise est transversale, et de ce fait implique plusieurs acteurs, la composition de ce Comité a été étendue à certaines structures étatiques ou semi-étatiques. L'avantage est de permettre de déférer l'essentiel des acteurs sur la question qui intéresse le secteur privé, pour après d'un commun accord, identifier les contraintes et proposer les solutions idoines. C'est à ce titre que sont membres : l'Agence sénégalaise pour la



Promotion des Exportations (ASEPEX), Agence pour la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux (APIX), la Direction de l'Appui au Secteur privé (DASP), le Port autonome de Dakar (PAD). Sont aussi membres, les organisations telles que le Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC) et la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD).

Du côté du secteur privé, on a le Mouvement des Entreprises du Sénégal (MDES), le Conseil national du Patronat (CNP), l'Union nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), l'Union des Femmes Chefs d'Entreprises du Sénégal (UFCES), la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal (CNES), l'Union nationale des Chambres de Métiers (UNCM).

Au regard de cette constitution diverse, il apparaît que toute entreprise installée au Sénégal, quelque soit son domaine d'activités, peut valablement exprimer ses préoccupations douanières par le biais au moins d'une de ces structures représentatives, ci-dessus.

Parmi les attributions du CPDE, au-delà de la mise en œuvre des recommandations issues des deux (02) Colloques Douane-Entreprise et conférée jadis au Comité de Suivi des Recommandations, on peut retenir son habilitation à « examiner toute question relative au partenariat et n'ayant pas trouvé solution auprès des services compétents de l'Administration des Douanes » (cf. arrêté). Cela ne signifie pas que le Comité va se substituer à certains services, son rôle est de jouer les bons offices, à travers des propositions qui prennent en compte l'intérêt des deux parties. D'ailleurs l'Administration des Douanes, souvent,

n'attend pas que la difficulté de l'entreprise soit portée à cette instance, elle anticipe par des déplacements ou par l'organisation de rencontres avec celle-ci.

B- L'organisation de visites d'entreprise, de colloques ou Journées de l'Entreprise

Pour mieux accompagner l'entreprise, la tendance qui consistait à attendre que celle-ci vienne vers la douane est entrain d'être équilibrée.

L'Administration des Douanes sur sa propre initiative, prend le soin d'effectuer des visites auprès des entreprises, dans le but de recueillir leurs difficultés et trouver les meilleures solutions. Chaque déplacement d'équipe dirigée par le Directeur général des Douanes va permettre à ses services de mieux comprendre les besoins de l'entreprise, dans son secteur. Après avoir visité tout le processus de production, l'impact négatif que peuvent créer les retards inutiles causés par les services est mieux appréhendé et les sources de ces retards imputables à l'Administration des Douanes, sont pour l'avenir, évitées le plus possible.

En pareille occasion, l'entreprise annonce à l'Administration des Douanes toutes ses contraintes vécues dans le déroulement des opérations d'importations ou d'exportation, et liées à la réglementation douanière.

Une fois informée, la douane prend les mesures idoines pour apporter des correctifs soit en réorganisant son service, soit en procédant à une meilleure adaptation de la réglementation. Cette allure de prévention, compte tenu de son efficacité dans la résolution des achoppements de l'entreprise, doit être perpétuée fréquemment par l'Administration des Douanes.

Quant aux Colloques ou Journées de l'Entreprise, ce sont des moments de concertation entre l'Administration des Douanes et le secteur privé sur un thème intéressant particulièrement l'entreprise. A l'occasion de ces Journées, ce dernier formule des recommandations à l'endroit de la première, dans le sens d'une meilleure amélioration de la réglementation douanière et du partenariat.

Lesdites recommandations sont mises en œuvre par le CPDE. Lors du premier

Colloque en 2007, le secteur privé avait formulé quarante quatre (44) recommandations et à l'occasion du deuxième Colloque en 2009, quatorze autres (14) recommandations sont venues s'y ajouter. Depuis lors, l'Administration des Douanes de son côté, n'a cessé de les prendre en compte dans son dispositif réglementaire ou organisationnel.

Conclusion :

Somme toute, en référence aux développements consacrés, ci dessus, on peut retenir en substance que la mission économique de l'Administration des Douanes est un vrai catalyseur méconnu dans les performances des services fiscaux.

Grâce au PPP, l'Administration des douanes dans la pratique, promeut le concept « d'Entreprise citoyenne », à qui seulement, les avantages du Programme sont octroyés. Cela permet d'inciter les entreprises à demeurer ou à chercher à être en règle avec l'ensemble des services, le fisc particulièrement. Il en est de même à travers le positionnement de cette administration sous l'angle de la prévention par des conseils sur les meilleures procédures, facilités douanières et l'application correcte de la réglementation.

Par ailleurs, la dimension économique de la mission de l'Administration des Douanes à travers son ouverture a permis de créer un nouveau regard sur celle-ci, différent de celui par lequel, elle était perçue comme une Administration, dont la répression était l'élément caractéristique. Cette avancée non évaluable est un gage de succès dans les missions des services des douanes et doit davantage être développée dans les milieux les plus lointains, afin de mieux obtenir l'adhésion des populations, notamment dans les localités les plus éloignées.

* Cet article fait suite au séminaire de renforcement de capacités organisé par l'Association des Agro-industriels de la Vallée du Fleuve Sénégal (Vallagri) en collaboration avec la Direction générale des Douanes, le jeudi 1er décembre 2016 à Saint Louis.

Projet d'Interconnexion des administrations des Douanes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal

Le transit international, régime douanier permettant le transport, suite importation directe, de marchandises sous douane entre les territoires douaniers de deux ou plusieurs pays, en suspension des droits, taxes et autres mesures de prohibition. Il s'est toujours confronté à la problématique de la sécurisation des recettes y afférentes et de la chaîne logistique, autant pour le pays de départ que pour le pays de destination, du fait des risques de déversement frauduleux et de trafics illicites.

Il est apparu très tôt que « l'informatisation du transit est le moyen le plus efficace pour assurer la fluidité du transport routier. Ce processus repose sur l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers ». Elle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le développement et la simplification des opérations de transit.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), soucieuse de la compétitivité des économies de ses Etats membres a fait de l'interconnexion son cheval de bataille. En effet, après l'adoption de la Convention sur le Transit routier Inter-Etats par les Etats membres de la CEDEAO le 29 mai 1982, les démarches de l'Institution communautaire ont abouti à la mise en place d'un projet d'interconnexion dénommé « ALISA » dont le manuel de procédure a été adopté en 2011 à Ouagadougou au Burkina Faso. Le projet a connu des lenteurs dans son exécution, d'où l'absence de solution régionale d'interconnexion fonctionnelle à ce jour. Néanmoins de nombreuses initiatives bilatérales ou multilatérales ont été envisagées.

Lorsque la Côte d'Ivoire a signé en novembre 2008 l'Accord de Partenariat économique intérimaire (APEi) avec l'Union européenne (UE), elle a bénéficié d'un Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration régionale (PACIR) en vue



*Commandant Mouhamadou SALL
Chef du Bureau de la coopération internationale (BCI)
Direction de la Règlementation et de la Coopération internationale (DRCI)*

de s'intégrer progressivement dans le commerce régional et mondial. Il s'agissait d'un budget de 15 millions d'Euros visant trois (3) volets: Douanes – Industries – Commerces dont 900.000 pour la Douane. De manière spécifique, il s'agissait au plan douanier, de faciliter le Commerce national d'une part et faciliter les opérations de transit routier d'autre part.

C'est ainsi que le volet transit a été identifié comme secteur clé, donnant naissance au projet d'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina Faso communément appelé PACIR, bien qu'étant un seul volet du projet global.

Conscientes de la pertinence du projet, les autorités douanières du Sénégal ont, sur invite de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD), accepté à être associé audit projet. Compte tenu de l'expérience avérée du Sénégal en matière d'informatique douanière, les pays susnommés ont d'un commun accord décidé de son intégration dans le projet.

I- La structure organisationnelle du projet

Les Directeurs généraux des Douanes ont mis en place trois (03) Comités : Il s'agit du :

- **Le COMITE DE PILOTAGE** qui est composé des Directeurs généraux des douanes des pays pilotes dont un assure la présidence, d'un représentant de la CEDEAO, d'un représentant de l'UEMOA, d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de chaque pays, d'un représentant de la SITARAIL et d'un représentant des chargeurs. Ce comité a pour missions de conduire et de suivre tous les travaux nécessaires à la mise en place du projet.

- **Le COMITE PROJET** qui est composé d'un Chef de projet par pays et des membres des structures en charge du transit, de la réglementation douanière, des infrastructures des télécommunications et de l'exploitation du système informatique, des études informatiques. C'est une instance de travail collaboratif entre le Comité de pilotage et le Comité technique.

Elle a en charge de :

- suivre l'avancement des travaux;
- gérer les difficultés et les actions correctives à apporter;
- suivre le planning et la qualité des produits livrés;
- garantir la cohésion entre les différentes phases du projet;
- présenter les résultats au comité de pilotage.

- **Le COMITE TECHNIQUE** qui est composé de deux sous comités:

- sous-comité fonctionnel;
- sous-comité réseau et développements informatiques.

Ses missions sont d'élaborer les spécifications fonctionnelles, rédiger les spécifications techniques, développer la solution et la mettre en œuvre.

Il est à noter que le Bureau régional de Renforcement des Capacités de la Région Afrique de l'Ouest et du Centre (BRRC-AOC) et le Secrétariat de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) par le biais

du Coordonnateur de la Région, jouent un rôle déterminant d'assistance et d'accompagnement des pays dans la réalisation du projet.

II- La Phase d'étude

La phase d'étude a duré deux ans, de mai 2013 à avril 2015. Elle a permis l'élaboration et l'adoption des documents de travail et d'encadrement du projet à savoir les spécifications fonctionnelles, les techniques, l'évaluation financière et le protocole d'Accord.

1. Le document des spécifications fonctionnelles

Sur la base d'une étude-diagnostic, le document est parti d'une présentation de l'existant à savoir la description intégrale des procédures de transit appliquées dans chaque pays (Bureau de départ, Bureaux de passage et Bureau de destination) avant d'en faire une lecture critique permettant d'aller dans le sens d'une solution pratique.

Les procédures sont sensiblement les mêmes d'un pays à un autre car tous appartenant à la fois à la CEDEAO (Protocole AP4/05/82) et à l'UEMOA (règlement 09/2001). Dès lors les insuffisances relevées sont les mêmes, notamment :

- la caution unique ;
 - la sécurisation des cargaisons et leur suivi ;
 - les fausses déclarations relatives à l'espèce tarifaire ;
 - les sous-évaluations ;
 - l'absence de gain de temps ;
 - la fiabilité des informations et la difficulté voire l'impossibilité de la réconciliation des données ;
 - dualité des procédures existantes (manuelles et informatiques).
- Fort de tous ces constats, il a été retenu que la solution à développer concernera en premier les marchandises déclarées pour le transit routier, tout en envisageant son extension ultérieure au transit par voie ferrée.

a. Mode de transport

L'unique mode de transport pris en charge pour l'instant est la voie terrestre.

b. Gestion des itinéraires

L'itinéraire désigne le chemin à suivre par le véhicule en transit depuis le bureau de départ jusqu'au bureau de destination, conformément aux routes légales définies par chaque Etat membre du projet.

c. Modèle des données

La gestion du transit se fera sur la base d'une déclaration de transit (T1) répondant au format de la DDU. Les données de la déclaration de transit sont standardisées et modélisées selon le modèle des données de l'OMD.

d. Unicité de la déclaration de transit

La déclaration de transit est saisie ou générée au bureau de départ à partir d'un titre de transport ou de la déclaration de la procédure douanière précédente.

La déclaration de transit conserve le même numéro (MRN : Movement Reference Number *en anglais*) unique depuis le bureau de départ jusqu'au bureau de destination.

La déclaration de transit est transmise par voie électronique aux différents bureaux concernés par la procédure, ce qui permet d'éviter toute nouvelle opération de saisie et par là de manipulation des données.

L'implication citoyenne d'une Entreprise... sa participation à la vie du Pays














EIFFAGE



EIFFAGE SÉNÉGAL - Avenue Felix Éboué / Route des Brasseries - BP 737 - DAKAR
Tél. : +221 33 839 73 39 et +221 33 839 73 32 - Fax : +221 33 832 71 52 - eiffage.senegal@eiffage.com - www.senegal.eiffage.sn



e. Langue utilisée

La langue à utiliser sur la déclaration de transit est l'une des langues officielles du pays de départ. Cela implique que chaque pays doit être en mesure d'accepter une déclaration établie dans une langue étrangère. En effet, la carte linguistique de la CEDEAO comprend trois langues officielles (français, anglais et portugais).

f. Document d'accompagnement

Le document d'accompagnement de la cargaison est la copie de la déclaration de transit. Ce document est imprimé au bureau de départ pour chaque opération de transit. Il est présenté par l'opérateur responsable à chaque bureau de passage et au bureau de destination.

g. Caution

Selon la convention TRIE, toute opération de transit nécessite le paiement d'une caution. Sa règle de calcul est de 0,5% de la valeur CAF reconnue.

h. Processus opérationnels

On distingue deux types de processus opérationnels :

- nationaux, ils concernent toutes les transactions entre les opérateurs et leur administration douanière;
- Communs, ils concernent toutes les transactions entre les différentes administrations douanières concernées.

La solution à mettre en œuvre ne prend en compte que les processus communs qui ont été définis dans le cadre du projet d'interconnexion. Ainsi, tous les processus fonctionnels ont été définis, depuis l'initiation jusqu'à la clôture de l'opération de transit, de même que les procédures d'annulation et de corrections.

Le document reprend la description des procédures douanières nécessaires, identifiées pour les besoins d'une opération de transit informatisée et sécurisée.

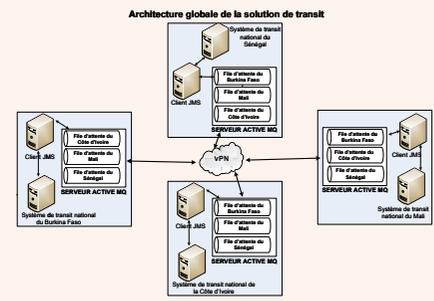
2. Le document des spécifications techniques

Dans ce document, il s'est agi de

traduire en langage technique (informatique) les spécifications fonctionnelles.

La solution technique à mettre en œuvre, consiste en la mise en place d'une plateforme d'échange électronique de données entre les principaux acteurs de la procédure de transit des différents pays. Ces acteurs sont les suivants :

- le Bureau de Douanes de Départ : ce bureau initie la procédure de transit par la validation du départ du moyen de transport ;
 - le Bureau de Douanes de Passage : ce bureau valide le passage du moyen de transport à l'entrée ou à la sortie du territoire douanier ;
 - le Bureau de Douanes de Destination déclaré : ce bureau correspond au bureau déclaré sur le document de transit comme bureau de destination de la marchandise ;
 - le Bureau de Douanes de Destination réel : ce bureau valide l'arrivée du moyen de transport à destination et retourne les résultats des contrôles au Bureau de Douanes de Départ. Ce bureau correspond au bureau de destination déclaré, sauf en cas de diversion (changement d'itinéraire ou de bureau de destination);
 - la structure en charge des données de référence : cette structure est chargée de la diffusion des données de référence communes et des statistiques relatives à la procédure de transit (CEDEAO) ;
 - les messages à échanger seront modélisés selon le format du modèle de données de l'OMD ;
 - le format des fichiers à échanger sera le XML (eXtensibleMarkupLanguage) ;
 - la technologie utilisée pour l'échange des messages sera le J.M.S. (Java Message Service).
- L'architecture générale de la solution se présente ainsi qu'il suit:
- chaque pays connecté au système doit disposer en local d'un serveur MOM (Middleware Orienté Message) en l'occurrence JMS et d'un client JMS intégré ou non à son système de transit informatisé ;
 - la structure en charge des données de référence doit disposer d'un client JMS (ASYCUDA World) et d'une base données et d'un portail web ;



- les messages partent d'un bureau d'émission vers un bureau de destination;
- au bureau d'émission ils sont générés dans le système de transit informatisé, puis envoyés par le client d'émission, sur le serveur JMS local;
- au bureau de destination le client de destination, qui écoute le serveur JMS du bureau d'émission, va récupérer le message sur ce serveur et l'intégrer dans le système de transit informatisé de destination ;
- le client JMS de la structure en charge des données de référence, qui écoute le serveur JMS du bureau d'émission, va récupérer le message et l'intégrer dans sa base de données. Le message sera publié sur le portail web.

L'importance du suivi du transit inter Etats pour les pays membres de la CEDEAO implique la mise en place de solutions informatiques fluides et ouvertes. L'utilisation de la technologie JMS répond à cette préoccupation en garantissant des échanges de données rapide et fiables.

JMS est une technologie standard et le Serveur Active MQ retenu dans le cadre de la plateforme d'échanges de données du transit Inter-Etats permet l'extension de la solution à d'autres systèmes informatiques potentiels.

De plus, la solution applicative s'appuie sur une infrastructure réseau flexible, évolutive et facile à maintenir.

3. Evaluation financière

L'évaluation financière tient compte de l'intégration récente du Togo qui a demandé à rejoindre le projet. Ainsi, il a été procédé à l'évaluation des besoins par pays en terme de logiciels, d'infrastructures matériels et réseaux, des besoins en formation des ingénieurs informaticiens (développement et

réseaux), du plan de communication et des besoins de la CEDEAO.

4. Le protocole d'Accord

La phase d'étude s'est achevée par la signature d'un protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet, le 19 mars 2015, par les quatre Directeurs généraux des pays pilotes (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal). Un chronogramme d'exécution a été validé par les Directeurs généraux pour la phase de réalisation ainsi qu'un plan de communication pour la conduite du changement.

III- Etat d'avancement du projet

Près de deux ans après la signature du protocole d'Accord de mise en œuvre du projet, des avancées significatives ont été enregistrées. En effet, la recherche du financement et de potentiels bailleurs de fonds a conduit à présenter le projet un peu partout (Comité du Renforcement des Capacités de l'OMD, Conférence des Donateurs de la Région OMD-AOC, Réunion du Groupe de Travail régional pour le Développement de l'informatique (GTR Info), Conférence des DG des Douanes de la Région OMD AOC).

Les Directeurs généraux des Douanes de la Région OMD AOC ont adopté les spécifications du PACIR comme standard pour tous les projets d'interconnexion autant en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale.

La CEDEAO et le Secrétariat de l'Organisation mondiale des Douanes se sont beaucoup impliqués dans la recherche de financement. Plusieurs bailleurs se sont manifestés (Banque mondiale, USAID, GIZ, BAD, entre autres). Cependant, il faut noter que la plupart envisagent les approches bilatérales en raison (Bamako-Dakar ; Abidjan-Ouagadougou).

Par ailleurs, il est important de rappeler que l'autre enjeu dans ce projet c'est la constitution d'un vivier d'experts informatique pour la réalisation de la solution technique. En fait tous les pays à l'exception du Sénégal ont le SYDONIA de la CNUCED comme plateforme de dédouanement avec plus ou moins

d'expertise. Dès lors, il est préconisé une indépendance numérique pour la réalisation de la solution en vue d'une maîtrise technique de l'ouvrage qui pourra être dupliqué à volonté dans les autres pays après la phase pilote (concernant les 4 pays).

Conclusion

Le projet d'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal présente un enjeu réel pour les pays concernés en

vue de la sécurisation des recettes douanières par la réduction voire la suppression des déversements frauduleux. En outre, le péril sécuritaire auquel nos pays font face milite en faveur d'une sécurisation de la chaîne logistique par une meilleure maîtrise des procédures de transit de l'initiation à la clôture. Au regard de ce qui précède et compte tenu de la part des recettes douanières dans le budget de nos Etats, un tel projet ne mériterait-il pas d'être inscrit au budget de chaque Etat membre au lieu d'attendre des financements hypothétiques ?

Avec plus de 25.000 produits référencés, un approvisionnement régulier et des prix stables, c'est facile de remplir son caddie chez Casino.



Sur présentation de la carte de fidélité Casino

<p>Casino Hann Lundi au vendredi 9h - 13h et 15h - 20h Samedi : 9h - 20h</p>	<p>Casino Saly Lundi au samedi : 9h - 19h 45 Dimanche : 9h - 13h</p>	<p>Casino Liberté Lundi au samedi : 9h - 20h Dimanche : 9h - 13h</p>	
<p>Casino Dakar City Lundi au samedi : 9h - 21h Dimanche et jours fériés : 9h - 20h</p>	<p>Casino Sea Plaza Lundi au samedi : 9h - 21h Dimanche : 9h - 20h</p>	<p>Casino Sarraut Lundi au samedi : 9h - 19h 45 Dimanche : 9h - 13h</p>	<p>Casino Sahn Lundi au dimanche 9h - 21h</p>

5% de remise tous les mercredis*

Casino supermarchés *C'est bien parce que c'est vous.*

CREATION DE LA ZONE DE LIBRE ÉCHANGE CONTINENTALE (ZLEC)

Méthodologie, avantages et défis pour l'Union africaine

L'intégration économique, nonobstant sa forme, est une harmonisation des politiques économiques entre différents Etats. Elle a pour objectif majeur la suppression, sinon totale du moins partielle, des obstacles tarifaires et des barrières non tarifaires sur les échanges marchands internationaux.

L'intégration économique est un des axes prioritaires de la stratégie de développement de l'Union africaine (UA). La création d'une Zone de libre échange continentale (ZLEC) est dans la droite ligne, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, approuvé lors du sommet du Jubilé d'Or au mois de mai 2013, et du Traité d'Abuja et l'initiative africaine de 2012 visant à intensifier et de booster le commerce intra-africain.

Les négociations de la ZLEC sont déjà entamées et seront en perspective finalisées avant la fin de l'année 2017. Elles se déroulent en deux étapes notamment une première phase qui couvre les marchandises et les services ; et une seconde lice qui traite des questions de propriété intellectuelle, d'investissement et de concurrence.

La démarche participative adoptée par la Commission de l'Union africaine est à magnifier. Elle a mis en place des Groupes de travail techniques (GTT), qui regroupent des spécialistes, pour traiter des questions nécessitant une certaine expertise : les affaires juridiques et institutionnelles, le commerce des services, les barrières tarifaires et non tarifaires, les recours commerciaux, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les règles d'origine et les procédures douanières et la facilitation des échanges.

Dans l'ordre croissant, les structures organiques de cette phase de négociation sont hiérarchisées à partir des GTT qui regroupent les experts et les techniciens et formulent des recommandations



Colonel Ibrahim FAYE
Directeur Régional des Douanes du Sud-Est

au Forum de négociation (FN-ZLEC). Ce dernier réunit les négociateurs en chef des gouvernements des Etats membres, et ceux des Communautés économiques régionales (CER).

Le Forum de négociation est la cheville ouvrière de négociation. En effet, en plus d'identifier les domaines nécessitant des avis d'expert, de créer et de définir les fonctions des GTT, il adopte le calendrier des négociations et élabore les rapports à l'intention des Ministres du Commerce de l'Union africaine, entre autres fonctions.

Avant l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui est l'instance suprême qui chapeaute les Ministres du Commerce, il est mis en place un Comité des hauts fonctionnaires chargés du commerce. Ce Comité, composé des Secrétaires généraux, des Directeurs généraux des ministères du commerce et des hauts fonctionnaires dûment accrédités par les Gouvernements des Etats Membres, a pour fonctions, d'examiner les rapports du Forum des négociations

et de rendre compte aux Ministres du Commerce de l'Union africaine.

Avantages de la ZLEC

C'est en juin 2015, à Johannesburg, lors de la vingt-cinquième Session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, qu'a été prise la décision d'entamer les négociations aux fins d'établir une ZLEC.

L'objectif majeur d'un tel projet se voit dans l'entente des Etats Membres de l'UA à harmoniser leurs positions sur un accord commercial global. L'étape de la mise en œuvre de la ZLEC, voire en perspective celle de l'Union douanière continentale, correspond à la vision du Traité d'Abuja relative à la mise en place, dans le long terme, du Marché commun africain.

En effet, il serait juste de convenir qu'une intégration économique obéirait difficilement à un processus linéaire. Et de l'avis du Professeur Béla Balassa, dans son ouvrage *Théorie de l'intégration économique*, paru en 1961, « la zone de libre échange est la première étape dans la création d'un marché commun, dans lequel les entraves au commerce sont supprimées et les échanges de marchandises libérés entre les agents économiques ».

Il est permis d'admettre et de croire que la ZLEC effectivement mise en place, susciterait une libéralisation des potentialités commerciales en Afrique, ce qui aurait pour effet d'accroître les volumes des échanges intra-africains et ceux entre l'Afrique et le reste du monde.

La ZLEC pourrait également apporter, en plus d'une croissance économique inclusive, un développement économique durable qui octroyerait à l'Afrique une position plus significative dans le commerce mondial.



Il en résulterait, en principe, un accroissement des richesses qui permettrait de réduire la pauvreté et par ricochet le taux de chômage. Ainsi, en découlerait-il des potentialités de création d'emplois, et, voire dans un avenir plus optimiste, l'installation d'un bien être social qui fixerait les jeunes populations en Afrique aux fins d'éradiquer l'émigration clandestine.

Cependant ce chantier ne sera réalisable que si l'UA réussit à surmonter certaines difficultés qui, si elles sont ignorées, plomberaient la mise en œuvre de la ZLEC.

Obstacles à surmonter

Le premier défi à relever s'entend de l'inégalité des stades de développement économiques entre les différents Etats membres. L'UA devrait sérieusement prendre en compte cette réalité, en évitant que les Etats les plus développés bénéficient seuls des avantages d'une mise en œuvre de la ZLEC, au risque de faire perdre tout profit aux Etats à économie faible.

Autrement dit, l'UA devrait veiller à ce que tous les Etats Membres, pauvres ou riches, bénéficient de manière équitable des dividendes découlant des intérêts de la ZLEC.

D'un point de vue infrastructurel, les Etats africains présentent généralement des ressemblances relevant soit de l'insuffisance, soit du manque de qualité dans ce domaine.

C'est dire concrètement, il s'agirait dans l'urgence de développer des réseaux de transport routier ou ferroviaire aux normes standardisées. Et dans le but de mettre en place cet instrument afin de faciliter et de développer le commerce dans un marché commun, il serait nécessaire par ailleurs d'améliorer la capacité des industries pour en faire plus que des PME ou PMI mais plutôt des firmes ou des multinationales.

L'obstacle politique serait sans nul doute rattaché à la flopée de communautés économiques régionales (CER), déjà existantes. En effet, présentement, l'UA reconnaît environ huit CER que sont la COMESA, la CAE, la SADC, la CENSAD, la CEAAC, la CEDEAO, l'UMA et l'IGAD.

L'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement a une obligation d'exprimer matériellement une volonté politique pour la mise en œuvre de la ZLEC, par un engagement uniforme et manifeste, en faisant taire les différences de niveau de développement économique ou bien celles de réalisation des progrès ou croissances économiques.

Il ne serait pas sans intérêt d'exhorter les Africains, à quelque niveau qu'ils soient, d'accepter le changement d'une part, en adoptant plus de rigueur dans leur comportement en tant qu'agents économiques, et d'autre part de respecter les normes de qualités exigées par la concurrence dans le milieu international des échanges de biens et de services.

Une autre invite à la patience à l'attention de l'UA car, si la limite des négociations est fixée à l'horizon 2017, l'effectivité de la mise en place d'un marché commun continental peut prendre énormément de temps. Cette invitation peut être assise sur le cas illustratif de l'Union européenne qui reste l'un des modèles les plus achevés d'intégration économique et qui s'est construit durant presque un demi-siècle.

Compte tenu des différents points soulés dans ce texte, il y a nécessité pour les Etats africains d'aller vers une ZLEC afin de constituer, plus tard, une force évidente de négociation face à l'Union européenne notamment dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE).



La Qualité, clef de notre succès.



LA DÉLICIEUSE PÂTE À TARTINER



Km 09 BCCD • Senico SA • Sénégal
Tél +221 33 879 18 08 • Fax : +221 33 834 79 03 • www.senico-sn.com



VOTRE COMPAGNON À VIE !
CARTE VISA GOLD

Avec nos cartes bancaires, un monde sans frontière !

VISA GOLD - VISA CLASSIC - VISA ELECTRON
GIM UEMOA - CARTES PREPAYÉES

BANQUE A DISTANCE
VOTRE COMPTE BANCAIRE À TEMPS RÉEL !

SMS BANKING

eBANKING

ENTREPRISES

NOS PRODUITS

- Cartes bancaires VISA
- Carte GIM PURE (cartes salaires)
- Crédit amortissable à court et moyen terme
- Crédit Spot
- Escompte
- Financement de fonds de roulement
- Financement du commerce extérieur
- Cautions
- Dépôts à terme
- Crédit documentaire import et export
- Remise documentaire import et export
- Transferts internationaux

- Domiciliation de salaires

NOS SERVICES

- Accompagnement et suivi personnalisé pour chaque dossier (du montage au financement)
- E-Banking
- SMS Banking
- Mail Banking

PARTICULIERS

NOS PRODUITS

- Cartes bancaires VISA
- Carte GIM PURE
- Comptes Courants
- Comptes d'Épargne

- Cartes bancaires et prépayées

NOS SERVICES

- Prêts personnels
- Prêts immobiliers
- Domiciliation de salaire
- Dépôt à terme
- Transferts

NOS SERVICES

- Accompagnement et suivi personnalisé
- E-Banking
- SMS Banking
- Mail banking

NOS AGENCES

Agence Principale Immeuble Le Goelan Boulevard Djily Mbaye x Henri Dunan BP 50117 Dakar-RP-SENEGAL Tel: 33 889 18 18/ Fax: 33 822 80 80 Email : info@ciseneal.com -

Agence Zone Industrielle Zone Industrielle de Dakar Boulevard du Centenaire de la commune de Dakar Tel : 33 849 30 80 / Fax : 33 822 80 80 Email : info@ciseneal.com

www.ciseneal.com

Djibril Sangaré : Officier des Douanes sénégalaises, formateur et spécialiste de la lutte anti-drogue



Il a intégré le pool des formateurs du Programme ECOWAS depuis le mois de mai. Ses modules sur « l'identification des drogues » et les « moyens cachés » des trafiquants sont suivis avec beaucoup d'attention par les professionnels chargés de l'application de la loi. Le Lieutenant Djibril Sangaré est l'actuel Chef de la brigade des Douanes de Diamniadio au Sénégal. Portrait d'un ancien enfant de troupe du Prytanée Militaire de Saint-Louis et adversaire déclaré des fraudeurs et trafiquants de drogue.

Enfant déjà il rêvait d'intégrer le Prytanée militaire et de devenir officier dans l'armée sénégalaise. C'est par hasard, selon ses mots, qu'il se retrouve à faire le concours d'entrée à l'École des douanes après le baccalauréat. Major de la 24^{ème} promotion, section Préposé en décembre 1995. Depuis, il a fait du chemin et ce n'est pas par hasard qu'il est aujourd'hui contrôleur principal des douanes sénégalaises avec le grade de Lieutenant.

« J'adore mon métier car il me donne l'occasion de protéger mon pays sur le plan sécuritaire comme dans mon rêve d'enfant, mais aussi sur le plan économique et fiscal. » déclare-t-il. A seulement 41 ans et 21 ans de service dans la douane sénégalaise il fait un peu partie du lot des « anciens » avec pas moins de 18 ans de carrière devant lui.

A sa sortie d'école, il est affecté dans un bureau-frontière avec la Gambie, puis dans une brigade mobile avant un autre bureau à la frontière avec la Mauritanie ; c'est après qu'il est muté dans une brigade fluviale au nord du Sénégal. Beaucoup de saisie et d'incidents de service avec d'énormes prises de risques. « Huit années exceptionnelles sur le terrain. Aujourd'hui, avec le recul, je me rends compte que j'aurais pu y laisser plusieurs fois la vie. », constate-t-il.

Il passe le concours des contrôleurs des douanes et devient agent d'encadrement, mais « piqué par le virus de la recherche de la fraude », ne peut s'empêcher de descendre sur le terrain. Il réalise aussi avec ses agents de l'époque, ses premières saisies de cocaïne dans la zone du sud-est du Sénégal, « les meilleures saisies de cocaïne au plan national », ajoute-t-il.

Des résultats qui lui valent les félicitations du directeur général des douanes, monsieur Armand Nanga, qui propose de l'affecter à la brigade du Pont Serigne Bassirou Mbacké pour une lutte plus efficace contre ce fléau.

Son destin de traqueur de fraude et de drogue le mène à l'aéroport de Dakar où il occupe les postes de chef de quart à la Brigade tourisme et de chef de la Brigade de contrôle pendant 5 ans. Avec ses collègues, « des saisies

assez satisfaisantes de produits stupéfiants de toutes sortes » sont réalisées.

Chef de la brigade des Douanes de Diamniadio depuis seulement 9 mois, il a déjà à son actif des saisies de stupéfiants.

Un formateur engagé dans la lutte anti-drogue

« Formateur tous grades confondus » à l'École des douanes, à l'École des officiers de la gendarmerie nationale et à l'École d'application des officiers de la gendarmerie nationale qui regroupe plusieurs nationalités de la sous-région, plus de 700 agents ont pu bénéficier de son expertise en quatre ans. En outre il a participé en tant que formateur à plusieurs séminaires de formation au plan national et international, dans le domaine de la lutte contre la drogue.

Titulaire d'un diplôme « d'ingénierie de la formation professionnelle » depuis 2013 et enrichi par sa participation active aux séminaires de formation de l'Organisation Mondiale des Douanes, il entend partager ses acquis avec ses agents en activité dans les services de la douane.

Monsieur Sangaré intervient dans le programme de formation de l'ONUSUDC comme expert formateur francophone dans les pays de la CEDEAO et la Mauritanie, depuis le mois de mai. Il a été recommandé par les responsables du Bureau régional de la DEA (américaine) à monsieur Gary HYDE, responsable de l'application de la loi dans le Projet CEDEAO à l'ONUSUDC. Il se dit très honoré de la confiance placée en lui.

Il souhaite faire bénéficier de son expérience tout personnel engagé dans la lutte contre les produits stupéfiants et les substances psychotropes, au niveau national ou au-delà. C'est l'une des raisons pour lesquelles il s'est spécialisé dans la lutte contre la drogue et plus particulièrement dans le domaine de la formation des agents des forces de sécurité et de défense.



La médaille d'honneur des Douanes sénégalaises

La médaille d'honneur des Douanes sénégalaises, c'est le Graal pour tout douanier. Le rêve du Lt Sangaré devient réalité à force de travail et de traque des fraudeurs et trafiquants de tout acabit. Il raconte que c'était le 4 avril 2015 quand il l'a reçue du ministre du Budget de l'époque, Mouhamadou Makhtar Cissé. Et cerise sur le gâteau, le ministre est son ainé du prytanée militaire.

Mais le Lt Sangaré en a encore des sueurs froides quand il évoque ce jour où avec ses collègues il échappe au lynchage des villageois d'une localité (dont il taira le nom) parce que la traque puis la saisie de la marchandise frauduleuse les avait menés dans le domicile du marabout du village. Rien que ça ! Ils s'en tireront à bon compte non sans avoir récupéré la marchandise frauduleuse.

« Ce jour-là aurait pu être le dernier pour nous tous mais on s'en est bien tiré, non sans y avoir laissé quelques plumes. » commente-t-il avec le sourire.

Une carrière consacrée essentiellement à la lutte contre la drogue, au gré des affectations à l'intérieur du pays puis à l'aéroport et ponctuée par d'importantes saisies de cocaïne et de chanvre indien que ce soit par voies terrestres, fluviales, maritimes ou aériennes



Article publié dans *Newsletter of the ECOWAS*
Projet Against Drugs

Attention Méthamphétamine !



Actuellement, le problème majeur en Afrique de l'Ouest reste l'apparition des laboratoires clandestins de Méthamphétamine. La Méthamphétamine est très addictive, c'est un stimulant puissant et très dangereux. Elle vous détruit votre jeunesse en un rien de temps et augmente la criminalité et l'insécurité de manière considérable car ses usagers sont très imprévisibles. Mais le plus grand danger, ce sont les laboratoires clandestins où on fabrique cette drogue. Ces laboratoires peuvent être implantés partout avec leur risque élevé d'explosion, d'incendie, de pollution de l'environnement à cause des déchets et gaz toxiques qui en proviennent. Certaines organisations criminelles ayant constaté que l'Afrique est plus vulnérable, ont choisi d'y installer leurs laboratoires de fabrication de drogues de synthèse avant d'exporter le produit fini vers les grands pays consommateurs européens ou asiatiques. Le risque c'est qu'ils créent de nouveaux marchés en Afrique en ajustant le prix du produit en fonction du pouvoir d'achat local. Ensuite avec l'apparition de l'addiction, ils pourront manœuvrer leur clientèle à leur guise.

A mon avis, aucun dispositif de lutte contre la drogue dans le monde n'est suffisant car le trafic de drogue évolue constamment et s'adapte à toutes nos stratégies. Cependant, je trouve que le dispositif sénégalais est assez satisfaisant car depuis quelques années, tous les corps (Douane, police, gendarmerie et armée) se sont illustrés par des saisies importantes. L'apparition des unités mixtes de contrôles des stupéfiants (CAAT et UMCC) a beaucoup contribué à la synergie des efforts déployés par tous les corps dans la lutte contre la drogue. Mon vœu le plus cher, c'est de voir la population nous rejoindre dans cette lutte contre ce fléau. Les gens ne doivent jamais perdre de vue que les forces de sécurité sont issus de la population qu'elles sont censés protéger. Ils doivent toujours se rappeler que les trafiquants et les consommateurs font aussi partie de la population et que le fait de les dénoncer, n'est pas un mensonge mais un acte de civisme. En permettant à la police, la douane ou bien la gendarmerie d'arrêter un trafiquant de drogue, vous avez peut-être sauvé un proche parent, un ami, ou votre propre enfant des griffes de la drogue.

Je lance alors un appel à toutes les populations à nous aider à les protéger contre la drogue.

Par ailleurs, je souhaiterais bien voir les Etats du monde entier, investir davantage dans la prévention, en informant les populations sur les risques liés à l'usage des produits stupéfiants par des spots publicitaires, des conférences entre autres. En effet, beaucoup de consommateurs sont piégés par la drogue car ils n'en connaissent pas les risques à long terme.





Pour une Mutuelle plus sociale et solidaire

En prenant le relais, le 13 Janvier 2017, tel dans une course d'équipe où l'enjeu réel est de ne pas laisser tomber le témoin et de ne pas rompre

la cadence de la Mutuelle des Douanes sénégalaises, je voudrais rendre hommage à mes devanciers au poste de Secrétaire exécutif que sont les Colonels Ousmane Mahja NIANG, Idrissa NDIAYE, Ismaïla SIDIBE et Mouhamadine Oumar BA.

En effet, depuis vingt et un (21) ans qu'elle a été portée sur les fonts baptismaux, la Mutuelle a parcouru mille chemins.

Pour rappel, la Mutuelle est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui mène, au moyen des contributions volontaires de ses membres et dans l'intérêt de ces derniers et leurs ayants-droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide.

Elle procède de la fédération de volontés individuelles des personnels dans le but de contribuer, au-delà de la couverture sociale qu'offrent l'Etat en général et la Direction générale des Douanes en particulier, à l'épanouissement de la personne humaine en Douane.

Dès lors, le Secrétariat exécutif de la Mutuelle, en tant qu'organe chargé de la mise en œuvre de cette volonté commune, ne saurait avoir un viatique autre que de consolider le lien fraternel en travaillant sans relâche à la satisfaction des attentes légitimes de chacun dans des domaines variés comme la santé, la couverture sociale, l'habitat, l'équipement, la préparation de la retraite, l'éducation des enfants, le conseil, la gestion des urgences à incidence financière, le règlement des conflits, et autres prestations de divers ordres.

C'est ainsi que, pour une prise en charge efficiente de cette tâche dont l'ampleur constitue le charme et suffit comme motivation, il a été procédé au réaménagement de l'organisation de la Mutuelle, avec l'autorisation du Conseil d'Administration et conformément à l'article 14 du Règlement intérieur. Désormais, l'organigramme s'articule en trois (03) pôles chargés respectivement des affaires sociales et de la communication, de l'administration et des finances, et enfin de l'exploitation. La cellule informatique, la commission des marchés et le secrétariat étant directement rattachés au Secrétaire permanent qui, sous l'impulsion du Secrétaire exécutif, est responsable de



la répartition quotidienne du travail et du suivi.

Cette réforme, cher Mutualiste, devrait permettre une meilleure mobilisation des compétences, notamment dans le pôle exploitation dont les deux démembrements sont la cellule «immobilier» et celle chargée des prestations, à savoir tout ce qui s'appelait activités mutualistes. A titre d'illustration, cette seconde cellule a déjà lancé l'opération ramadan, à laquelle vous avez répondu favorablement et qui a permis à ceux qui le souhaitent d'approvisionner leurs ménages en vivre et autres produits spécifiques à la période, à la charge de la Mutuelle, avec la possibilité d'un remboursement différé.

Il en est de même du programme « acquisition de véhicule personnel » qui permet d'obtenir la voiture de son choix suivant des modalités personnalisées, dans le

souci d'éviter aux adhérents un surendettement préjudiciable pour l'épanouissement personnel comme pour le rendement professionnel.

Chers Mutualistes, le champ est vaste et, comme toute mission qui vaille la peine que l'on s'y consacre, parsemé d'embûches. Cependant, grâce à votre dynamisme et à la conjugaison de notre envie commune d'aller de l'avant, rien ne saurait arrêter l'engagement que je prends en votre nom à vous tous, de faire briller « la Solidarité pour mieux servir »

Cette solidarité est déjà mesurable à la lecture des effectifs des mutualistes. Aujourd'hui, neuf cent quarante-neuf (949) mutualistes en activité renforcent la cotisation de mille deux cent deux (1202) séniors à la retraite pour également soutenir cent quatre-vingt-trois (183) familles ayant perdu un membre participant.

C'est pourquoi, au demeurant, je lance un appel solennel à tous les agents des Douanes et en particulier à chacun de ceux qui ne seraient pas encore membres de la Mutuelle des douanes sénégalaises, à intégrer l'Institution.

Je voudrais vous signifier que chaque adhésion a du prix pour la grande famille douanière.

Elle est attendue. N'est-ce pas un grand pas de solidarité ? Au service du Social.

« La solidarité pour mieux servir ! »

Habib Ampa Florentin DIENG
Secrétaire exécutif



Le Lt-Colonel Habib Ampa Florentin DIENG, Secrétaire Exécutif de la Mutuelle

Le vendredi 13 janvier 2017, le Lt-Colonel Habib Ampa Florentin DIENG a été officiellement installé dans ses fonctions de Secrétaire exécutif de la Mutuelle des Douanes à l'occasion de la cérémonie de passation de service, en présence du Colonel Mouhamadine Oumar BA, Secrétaire Exécutif sortant. Cette cérémonie de famille, présidée par les sieurs Khayar Niang et Ibrahima NDIAYE, représentant le Président du Conseil d'administration (PCA), s'est déroulée dans une excellente ambiance, empreinte d'émotion. Les représentants du PCA ont remercié et félicité le Secrétaire Exécutif sortant pour son engagement à inscrire la structure dans la modernisation et l'ouverture en direction des autres mutuelles des régies financières. Ses multiples réalisations auront permis à la Mutuelle de mieux s'adapter aux besoins des mutualistes.

Ensuite, Souhaitant la bienvenue au Secrétaire Exécutif entrant, ils l'ont encouragé à poursuivre la mission entamée par ses prédécesseurs et à ne ménager aucun effort pour davantage mériter la confiance des mutualistes auxquels il conviendra d'offrir une écoute attentive.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 22 mars dernier, après avoir renouvelé les remerciements et les félicitations au Secrétaire Exécutif sortant, le Président a souhaité la bienvenue au Secrétaire Exécutif entrant.

Le Secrétaire exécutif entrant s'est dit conscient de l'ampleur de la tâche et s'est engagé à ne ménager aucun effort pour mériter la confiance placée en lui, tout en oeuvrant à la mesure de ses moyens, pour une prise en charge optimale des aspirations légitimes des adhérents.

Répondant à l'invite du PCA, il s'est engagé, entre autres, pour le recouvrement des dettes dues à la Mutuelle, à la finalisation du projet immobilier de Kounoune et à l'organisation prochaine de l'Assemblée générale ordinaire.

Dans la même démarche, le Secrétaire exécutif a rencontré le 27 janvier, lors d'une réunion de prise de

contact, l'ensemble du Personnel. A cette occasion, chaque Chef de Service a fait un exposé sur le fonctionnement de son service, ses attributions, les dossiers en cours et les difficultés rencontrées dans leur exécution.

Pour mener à bien sa mission, le Secrétaire exécutif, conformément à l'article 14 du Règlement Intérieur, a procédé à un appel à candidatures pour le Poste de Secrétaire permanent, à l'issue duquel le Conseil d'Administration a désigné le Contrôleur des Douanes Ousseynou Ibrahima MBODJI, à ce poste pour une durée de trois (03) ans renouvelable.

Au titre des innovations, le Secrétaire exécutif a, après avis favorable du Conseil d'Administration, procédé à la modification de l'organigramme.

Ledit organigramme, articulé autour du Secrétaire permanent, décline en trois (03) pôles, Pôle Affaires sociales et Communication, Pôle Exploitation et Pôle Administration et Finances et d'une commission interne de dépouillement.

L'innovation majeure réside dans la création du Pôle Exploitation qui a en son sein la Cellule Immobilier et la Cellule Equipement et Prestations. Avec ce service, la Mutuelle

compte, non seulement, anticiper sur les moindres préoccupations de ses membres en termes d'équipement et d'immobilier par une démarche proactive sur le marché pour en tirer le maximum de ressources.

En somme, l'approche est un changement paradigmatique qui se traduit par la mise en place d'une structure autonome financièrement qui s'occupe de sa raison d'être le social. Elle se positionne aussi dans le marché financier de manière dynamique pour assurer à ses membres une retraite paisible.

Aussi, le programme de facilitation pour l'acquisition de véhicule automobile, permet d'accompagner l'adhérent pour l'acquisition sereine et sans sur endettement d'un moyen de transport personnel en relation avec les fournisseurs agréés et rassurés par la crédibilité de l'Institution.

Mamadou BA



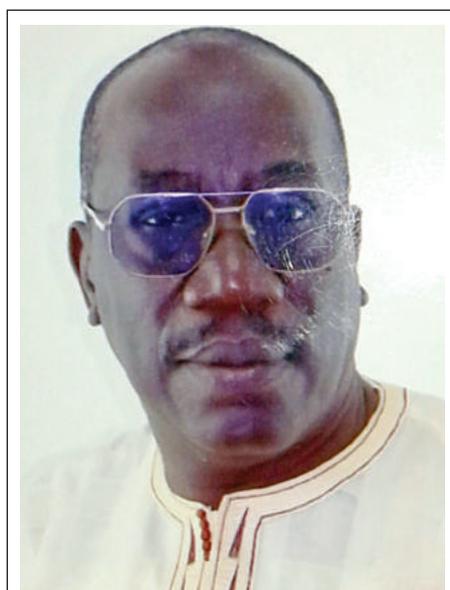
Passation de témoin entre Mouhamadine Oumar BA et Habib Ampa Florentin DIENG

La galaxie des douaniers-serviteurs du sport national

Is ont servi ou servent le sport Sénégalais avec un engagement sans faille. Ces soldats de l'économie dévoués, s'activent avec détermination dans le milieu sportif, véhiculant de facto, une bonne image du service des douanes. Dans ce numéro, la revue des Douanes sénégalaises, vous invite dans l'univers de ces passionnés du sport.

A l'entame, le football nous déroule son tapis rouge. Dans ces tribunes, trônent le Président Mbaye NDOYE qui dirigea avec brio la fédération sénégalaise de football et l'arbitre international Malang DIEDHIYOU, qui figure au top 15 des meilleurs mondiaux, suite à ses brillantes prestations aux JO de Rio et à la Can 2017.

Dans le même registre, des hommes du sérail, jouent leur partition, à l'image du Président Mbaye Diouf DIA responsable du Foot Jeune, regroupant les équipes nationales junior et cadette et Khayar NIANG, ancien Président de la Ligue de Dakar. De même, Badara SARR qui



Alioune SAMB
Agent Breveté (ER)
Spécialiste en Management de Sport

s'active dans le coaching en Ligue 1 et en équipe nationale olympique. La nouvelle cuvée des jeunes dirigeants

est représentée par les Présidents Bassirou NDIAYE et Ahmadou THIOYE, deux militants du sport qui sont des figures de proue dans l'échiquier sportif sénégalais. Il en est de même, pour les Présidents Cheikh Baba DIOP, Georges SILVA et Jean Louis TINE.

Au sortir du football, l'athlétisme, nous invite à un tour de piste avec les Présidents Sara Oualy actuel Vice-Président de la Fédération et Bara THIAM qui préside aux destinées de la Ligue de Dakar. Les deux agents des Douanes sont aux premières loges dans la gestion de la première discipline olympique au Sénégal.

C'est un secret de polichinelle de dire que le Sénégal est un pays de basket avec des dirigeants émérites. Des managers douaniers ont contribué à son rayonnement en Afrique et dans le monde. Nous pouvons citer le ci-devant Vice-Président Demba SECK de la Fédération sénégalaise de Basket Ball et l'ancien Président Dibocor SENE. Il y a



SPORTS

aussi des hommes qui ont blanchi sous le harnais de cette discipline comme les arbitres Dede et Samba NDIAYE.

Après la balle orange, la petite reine nous accueille avec le Président Alioune DIOP qui occupa le perchoir de la Fédération sénégalaise de Cyclisme pendant deux décennies.



Babacar DIOUF

De même, le Président Dialo KANE Zator qui est toujours aux commandes de la Fédération sénégalaise de sport automobile et moto, avec son mythique Rallye Paris-Dakar d'antan.

Pour terminer en apothéose, le Président Babacar DIOUF nous invite dans les arènes sénégalaises de lutte où se côtoient le sport, le folklore et la culture.

Last but not least, le flambeau allumé par les pionniers à la retraite est sublimé aujourd'hui, par des acteurs que sont le DG, les agents des douanes et tous les sympathisants de l'AS Douanes.

KIRÈNE
Source de joie de vivre
UN PRODUIT
GROUPE KIRÈNE

www.kirene.sn | groupekirene

2017

AVEC VOUS JUSQU'AU BOUT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
27	3	4	5	6	7	8
28	10	11	12	13	14	15
29	17	18	19	20	21	22
30	24	25	26	27	28	29
31	31					

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31	1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12
33	14	15	16	17	18	19
34	21	22	23	24	25	26
35	28	29	30	31		

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35				1	2	3
36	4	5	6	7	8	9
37	11	12	13	14	15	16
38	18	19	20	21	22	23
39	25	26	27	28	29	30

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
39						1
40	2	3	4	5	6	7
41	9	10	11	12	13	14
42	16	17	18	19	20	21
43	23	24	25	26	27	28
44	30	31				

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
44		1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11
46	13	14	15	16	17	18
47	20	21	22	23	24	25
48	27	28	29	30		

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
48				1	2	3
49	4	5	6	7	8	9
50	11	12	13	14	15	16
51	18	19	20	21	22	23
52	25	26	27	28	29	30
						31

33 BD DE LA LIBERATION EN FACE MOLE 1 PORT AUTONOME DE DAKAR
BP 50614 CP 18524 DAKAR RP - www.mltsa.com
Tél: (221) 33 889 92 92 - Fax: (221) 33842 99 89 / E-mail: mltsa@mltsa.sn

14 juillet	Fête Nationale
15 août	Assomption
1er novembre	Toussaint
11 novembre	Armistice 1918
25 décembre	Noël



Le Lieutenant-Colonel Malang Diedhiou désigné pour l'arbitrage vidéo à la Coupe du monde U20 Corée 2017



En plus de son équipe nationale récemment médaillée d'argent à la CAN organisée par la Zambie, le Sénégal sera représenté à la coupe du monde U20 par l'arbitre Malang Diédhiou. Le meilleur sifflet sénégalais a été sélectionné parmi les officiels pour l'arbitrage vidéo.

Pour ce mondial U20, il y aura trois trios africains et trois officiels du continent dont Malang Diédhiou pour l'arbitrage vidéo. Ce sera la deuxième fois que Malang Diédhiou va participer à une phase finale de coupe du monde de catégorie des jeunes. Il avait déjà officié lors du Mondial U17 en 2015 en Chili, soit quelques mois après son retour de la CAN "Guinée équatoriale 2015", où il

avait été le quatrième arbitre de la petite finale.

Arbitre de la demi-finale de la CAN 2017 entre le Burkina Faso et l'Égypte, il était également présent aux Jeux Olympiques de Rio en compagnie de ses assistants sénégalais. D'ailleurs, Malang Diédhiou avait été désigné quatrième arbitre de la finale de ces JO remportée par le Brésil devant l'Allemagne.

Déjà mardi dernier, l'arbitre sénégalais avait validé les premiers tests physiques pour le mondial 2018, au cours d'un séminaire organisé par la FIFA à l'intention des candidats, au centre technique du football italien, à Florence.

L'agenda de ce colonel des Douanes sénégalaises sera très chargé durant les

prochains mois, car la commission des arbitres de la FIFA a encore désigné le Sénégalais, 14^e arbitre mondial parmi les officiels qui devront s'occuper de la vidéo à l'occasion de la coupe des Confédérations qui sera disputée du 17 juin au 2 juillet 2017 en Russie. Il sera le seul Africain sur les huit officiels, toutes confédérations confondues comme VAR (Video Assistant Referee). A cette compétition, la Confédération Africaine de Football (CAF) sera représentée par des arbitres camerounais et gambien avec des assistants venus du Burundi et du Kenya.

Source : vox populi, leral





Saison faste pour la section Basket de l'As Douanes

Champion du Sénégal 2016, vainqueur de la 32ème édition de la Coupe du maire de Dakar, la Section de Basket de l'AS DOUANES entraînée par Mamadou GUEYE « Pabi » sous la direction du Commandant Demba SECK trône sur le basket masculin sénégalais.

La Direction générale se dote de salles de sport

La Direction générale des Douanes a élaboré et mis en place une politique sportive, consciente que le sport est un facteur de développement pour les agents dans l'accomplissement de leurs missions. Après plus d'une année de pratique du sport à la salle de la Direction générale des Douanes, l'on ne peut s'empêcher de féliciter les autorités douanières, en particulier le Directeur général pour leur belle initiative.

En effet, les autorités douanières ont compris l'importance du sport au travail en dotant la DGD d'une salle équipée aux normes internationales. Cette initiative se poursuit avec l'installation, facilitée par la DPL, de nouvelles salles. Il est prévu des antennes dans toutes les directions régionales. Les agents sont enthousiastes et motivés à venir pratiquer le sport, au premier rang desquels le Directeur général, et qui ne cesse d'exhorter ses collaborateurs à la régularité.

Le sport est devenu une nécessité pour toute personne en vue d'un rendement au travail. Faire du sport, c'est augmen-



ter son espérance de vie, c'est aussi un préventif pour certaines maladies telles que le diabète, l'hypertension et l'hypotension, le stress, etc.)

Le sédentarisme, ennemi de la santé

Il est recommandé de faire du sport au minimum trois fois par semaine avec environ une heure par séance. Cela aide à avoir une bonne santé physique et morale et de lutter efficacement contre la prise de poids pouvant aller jusqu'à l'obésité, les maladies cardio-vasculaires et articulaires.

Les trois modules d'entraînement suivant sont suggérés :

- La remise en forme : 4 séances de gym + 1 massage/semaine ;
- Le réentraînement à l'effort : 5 séances de gym + 1 massage/semaine ;
- La maintenance physique : 3 séances de gym + 1 massage/semaine.

Il existe aussi 1 section de bien être avec les modules suivants :

1. Cure d'amaigrissement : elle consiste à faire perdre du poids et du volume au patient, en lui faisant faire une gym appropriée. Elle peut être générale comme sectorielle.
 2. Cure d'asthénie physique : elle concerne les patients très fatigués. Il s'agit de faire du stretching sur la table plus un massage relaxant.
 3. Rééducation fonctionnelle : elle permet de donner à un membre ou une articulation ses fonctions d'antan.
- En somme, faire régulièrement du sport facilite une bonne hygiène de vie et augmente l'espérance de vie.

*Coach Boubacar CAMARA
Professeur d'EPS et Kinésithérapeute*

La Douane tire plein dans le mille !



Le coach Adjudant Bassirou DIENG avec son équipe de médaillés

La Section de Tir de l'Association sportive des Douanes est une jeune équipe dynamique qui monte en puissance. Présidée par le Lieutenant-colonel Habib Ampa Dieng et sous la férule du coach, l'Adjudant Bassirou Dieng, elle a eu de bons résultats lors de la première compétition fédérale au mois de février. En classement général individuel, elle a raflé les trois premières places pour les débutants hommes et les quatre premiers rangs pour les débutantes. Au classement général par équipe, la Douane a remporté la première place chez les dames et la médaille d'argent chez les hommes derrière la Gendarmerie et devant l'ADT (Association dakaroise de tir). Ces résultats du club de tir ont pu être engrangés grâce aux entraînements réguliers et à l'appui du Directeur général, M. Papa Ousmane Gueye, du Directeur du Personnel et de la Logistique, M. Mouhamadine Oumar Ba et du Chef du Bureau du Matériel et de la Maintenance, le Commandant Yaya Diaw. L'équipe de tir accueille dans ses rangs des agents des Douanes et des civils.

BRPC



DOUANES

REVUE TRIMESTRIELLE DES DOUANES SENEGALAISES N° 22



SUIVRE LA
TRAJECTOIRE DU
PLAN D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL DONT,
ETAPE PAR ETAPE,
NOUS NOUS
DETERMINERONS A
ASSURER LE SUCCES



LA DOUANE ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AJUSTEMENT STRUCTUREL »
UNE COMMUNICATION DU COLONEL, M. MOUSTAPHA TALL, DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



LA PREMIERE GRANDE
CONQUETE DE L'A.S.D.
VICTIME DES
COMPROMISSIONS AU
NIVEAU CONTINENTAL



« L'ORGANISATION DE LA DEFENSE ECONOMIQUE DU SENEGAL »
UNE ETUDE DU LIEUTENANT-COLONEL, MAMADOU DIONGUE,
DIRECTEUR DES RECETTES DOUANIERES

COOPERATION INTERNATIONALE

DOUANES

MAURITANIE-SENEGAL

RENCONTRE FRUCTUEUSE ENTRE EXPERTS DOUANIERS

Par Mamadou BA

La deuxième rencontre entre experts douaniers de Mauritanie et du Sénégal s'est tenue récemment à Nouakchott sous le signe de l'amitié de la Fraternité et de la cordialité ce qui du reste, a permis et favorisé un échange fructueux d'informations et d'expériences à tous égards sur les différentes questions examinées les experts des deux pays, ont ainsi contribué au renforcement des rapports de bons voisinages qui ont toujours unis les deux peuples.

En reconnaissant en outre que la défense de l'économie de leur pays respectif, dans un monde en crise, passe nécessairement par une meilleure collaboration des deux administrations douanières, les deux parties, ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble en vue du renforcement de leur coopération afin de juguler la fraude ou de la contenir dans ses effets néfastes.

Examinant le compte rendu de la dernière session. Les deux délégations ont marqué leur désir de privilégier les rencontres informelles entre responsables des deux côtés de la frontière et aux niveaux des directions générales. A ce titre, elles se sont engagées à s'informer mutuellement et à échanger des informations sur la réglementation en vigueur dans chacun des deux états, notamment sur la circulation des personnes et des véhicules (sur ce point, la partie sénégalaise a présenté un projet de carnet de passage en douane simplifié) la décharge des acquits-à-caution,

sur le transit des marchandises à destination de la RIM, la fraude sur les produits sensibles, la transhumance du bétail et de l'étendue de la notion d'assistance administrative mutuelle.

Concernant la transhumance du bétail, les deux délégations ont déploré le fait de ne pas être associées aux réunions et rencontres bilatérales consacrées à cette question, en raison de ses implications douanières et compte tenu de cela, elles ont décidé de saisir les autorités concernées des deux pays pour remédier à cette situation.

S'agissant également de l'étendue de la notion d'assistance administrative mutuelle, les deux parties ont davantage réaffirmé leur attachement, à l'esprit et à l'application de l'accord signé entre elles le 19 Novembre 1971, en privilégiant les contacts directs, pour mieux redynamiser cette convention.

Au cours de cette rencontre, les

deux délégations ont échangé et réactualisé la liste des différents responsables chargés de la lutte contre la fraude et, en plus la partie mauritanienne a remis les spécimens de ses cachets, la liste de ses importateurs et exportateurs à la partie sénégalaise qui s'est engagée à faire de même dans les meilleurs délais.

Et pour sceller cette coopération entre les services des douanes des deux pays, la délégation sénégalaise a fait part à la délégation mauritanienne, après discussions, de ses possibilités en matière de formation et de sa disponibilité à recevoir au sein de ses structures des stagiaires.

Les deux délégations conduites par le colonel Mamadou Moustapha TALL et le capitaine Sidi Ould RIHA, respectivement directeur général des douanes du Sénégal et de Mauritanie, ont également passé au peigne fin les différentes méthodes d'évaluation de la valeur en douane de certains

produits, les relations commerciales avec certains pays, la coopération en matière d'œuvres sociales, de rencontres sportives, et de colonies de vacances.

Signalons que la prochaine réunion aura lieu à Dakar, conformément à la résolution de la grande commission mixte de coopération Mauritanie - Sénégal, tenue dans la capitale sénégalaise du 25 au 27 Juillet 1983.

Mamadou BA



COOPERATION INTERNATIONALE

DOUANES

GAMBIE - GUINEE-BISSAU ET SENEGAL

Le point de la Coopération Douanière

De notre envoyé spécial Souleymane DIOP

Les experts douaniers de Gambie, de Guinée-Bissau et du Sénégal se sont réunis les 24 et 26 Avril 1987 dans la capitale gambienne, dans le cadre de l'Accord d'Assistance Administrative Mutuelle qui lie les trois pays M. Pierre DIOUF, Secrétaire exécutif du comité permanent Sénégal-Gambien a présidé les travaux qui se sont déroulés à l'Hotel Atlantic.

Au cours de la séance d'ouverture, le chef de la délégation sénégalaise, le Lt Colonel Mamadou Baye DIOP, Directeur des Etudes et de la Réglementation Douanières a notamment rappelé pour situer la disponibilité de l'Administration des Douanes Sénégalaises face aux problèmes qui devaient être évoqués que "le Sénégal est tout à fait disposé à oeuvrer pour le raffermissement des liens qui l'unissent à ses partenaires et à faciliter la satisfaction des préoccupations exprimées de part et d'autre ". Aussi a-t-il poursuivi à l'adresse des autres délégations, vous pouvez compter sur la disponibilité pleine et entière du Sénégal.

M. DIOP a dit ensuite sa conviction que la volonté ferme de collaboration qui anime les autorités des trois pays ne manquera pas de déteindre sur la coopération que les trois administrations des Douanes

sont en train de consolider. C'est ainsi qu'il a donné à ses pairs l'assurance que "nous ferons le maximum pour essayer de résoudre les problèmes qui seront soulevés ici et qui tendent à freiner l'efficacité et l'efficiencie de nos activités respectives."

Pour M. MBagnick Ibrahima DIOP, Directeur Général des Douanes Gambiennes qui conduisait la délégation de son pays, la volonté au niveau des trois Etats, de promouvoir une coopération exemplaire ne fait aucun doute, d'autant, a-t-il ajouté, que les trois Chefs d'Etat sont soucieux du raffermissement des bonnes relations qui existent déjà. Et, a-t-il ajouté, les trois Administrations des Douanes ont un rôle prépondérant à jouer dans la consolidation de ces relations.

Le Chef de la délégation gambienne a déposé un memorandum dont l'examen a été renvoyé à la prochaine réunion qui aura lieu à Bissau. De son côté,

Monsieur Luis FERRERA, Directeur Général des Douanes Bissau-Guinéennes, s'est réjoui de l'ambiance de cordialité dans laquelle se déroulent les travaux. Il a par ailleurs exprimé le souhait de voir les autres pays de la sous-région intégrer l'accord d'Assistance Administrative Mutuelle en matière de Douanes, pour un meilleur rapprochement des peuples et surtout pour un élargissement de la famille douanière.

M. FERRERA mettra ensuite l'accent sur le rôle essentiel que jouent les administrations des Douanes dans l'économie nationale de nos Etats, avant de dire sa conviction qu'une bonne coopération entre les Administrations des Douanes ne peut qu'être bénéfique à tous.

Les travaux ont porté sur la fraude en matière de transit de marchandises et de documents douaniers, notamment au niveau des postes frontaliers, des

escortes et des échanges de documents.

Au second point, était inscrite la coopération entre les trois administrations. Ce volet comporte la formation et les activités socio-éducatives, les liaisons radio et la lutte contre le trafic des drogues et stupéfiants.

Notons que durant les deux jours précédents les experts douaniers Gambiens et Sénégalais s'étaient réunis pour les questions bilatérales qui tournaient au tour du même ordre du jour.

Souleymane DIOP



COOPERATION INTERNATIONALE

DOUANES

Conseil de Coopération Douanière (C.C.D.) et OIPC-Interpol :



Les rencontres de Dakar.

Le 3ème groupe de travail régional du comité de lutte contre la fraude du conseil de Coopération Douanière (C.C.D.) et la conférence Douane/Police ont tenu leurs assises du 12 au 16 Mai 1986 à l'Hôtel Méridien de Dakar.

Il a été débattu au cours de ces réunions, les problèmes relatifs aux détournements des marchandises en transit, de la fraude commerciale par conteneur, de l'échange d'information sur la base de

cas pratiques de fraude portant sur l'espèce, l'origine et la valeur, de la coopération internationale, de l'assistance mutuelle administrative. La lutte contre le trafic illicite des drogues a été le thème central de la seconde réunion.

Ainsi, tirant les conclusions du groupe de travail régional du comité de lutte contre la fraude du CCD, les experts ont préconisé la création d'une cellule s'occupant exclusivement des questions liées à la valeur en douane à l'échelon national et au niveau régional, la poursuite des

efforts entrepris à l'exemple de la CEAO, en vue de la création d'une banque de données qui pourraient rendre des services appréciables aux pays de la région dans la lutte contre cette forme de fraude commerciale en relation avec la valeur en douane, et enfin à l'échelon international la signature des accords bilatéraux dans le cadre desquels l'accent sera mis sur le développement des relations directes entre praticiens de la lutte contre la fraude. Ceci, selon les experts, facilitera, plus tard l'accession à la convention internationale et d'assistance mutuelle

administrative en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières conformément aux dispositions de la convention de NAIROBI.

S'agissant de la rencontre CCD/OIPC-Interpol, les experts ont constaté que de multiples efforts étaient déployés par les pays de la région pour asseoir une collaboration franche et efficace entre les services de Douane et de Police. Les participants ont souligné à cet égard la nécessité de

Suite en page 64

COOPERATION INTERNATIONALE

DOUANES

Suite de la page 63

l'institutionnalisation des groupes informels sur les questions de vol de véhicules, de taxation de véhicules d'occasion, la présentation de documents faux ou falsifiés. Ils ont, en outre, mis l'accent sur la nécessité d'une formation adéquate susceptible d'aider les praticiens à mieux combattre le trafic illicite des drogues et particulièrement des substances psychotropes.

Notons que les cérémonies d'ouverture ont été présidées respectivement par MM. Moussa TOURE, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et Ousmane DIENE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, en présence de M.G.D. Gotschlich, Directeur de la Technique Douanière au CCD et des représentants du Cameroun, de la R.C.A., du Congo, de Côte d'Ivoire, du Gabon, de l'Ile Maurice, du Mali, de Mauritanie, du Rwanda, du Sénégal, de la CDEAO, et de l'OIPC-Interpol.

Mamadou BA

«DEVENIR MEILLEUR



POUR MIEUX SERVIR»

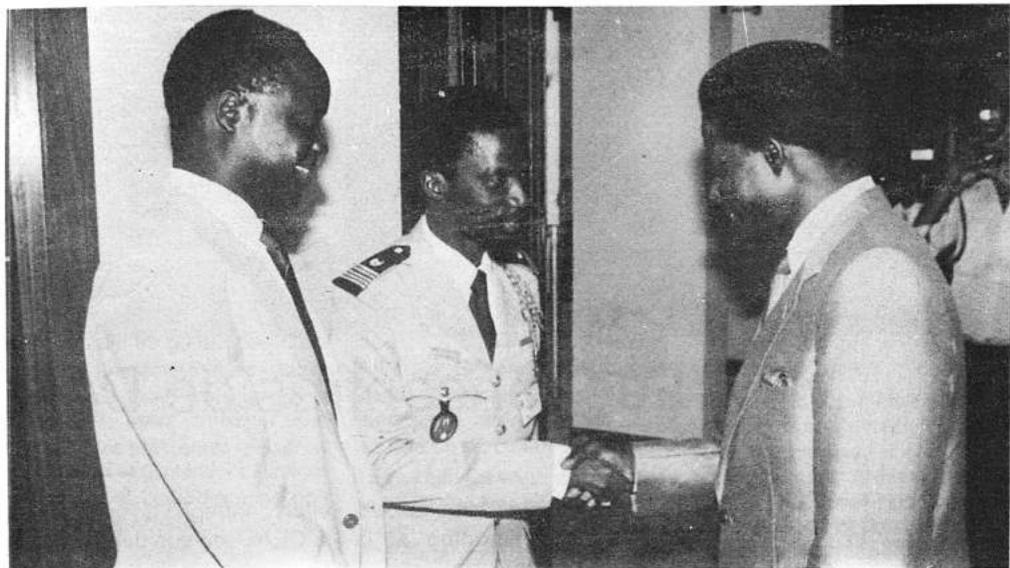
LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES DOUANES SE CONCERTENT A DAKAR

La 6^e Conférence des Directeurs Généraux des Douanes des pays totalement ou partiellement francophones s'est tenue à Dakar du 26 au 30 Octobre dernier. Au cours de ces importantes assises les participants ont eu à discuter des thèmes suivants:

- Les grandes fraudes commerciales - la protection tarifaire, instrument de la nouvelle politique industrielle - les régimes particuliers et économiques: l'expérience du code des investissements du Sénégal et la coopération en matière de lutte contre les drogues et les stupéfiants.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Ibrahima Fall ministre des Affaires Etrangères.

Pour marquer l'intérêt que le Gouvernement sénégalais accorde à cette rencontre M. Mamoudou Touré notre ministre de tutelle a tenu, malgré un calendrier chargé à venir encourager les délégués lors de la dernière journée.



Le Ministre des Affaires Etrangères accueilli par M. M. Moustapha Tall D G des Douanes et M. Antoine Sarr, Directeur de cabinet du S E auprès du M E F



L'intervention de M. Merlin de la délégation française

Comme hier et aujourd'hui, construisons demain ensemble



Depuis 1948

SOCOCIM INDUSTRIES, leader de la cimenterie en Afrique de l'Ouest, met son expertise au bénéfice de ses clients et partenaires depuis près de 70 ans.

Cette riche expérience à laquelle s'ajoutent rigueur et qualité, lui a valu les certifications **ISO 9001** et **ISO 14001**, et la reconnaissance de ses ciments par la **Communauté Européenne**.

Aujourd'hui, **SOCOCIM INDUSTRIES** accompagne les Sénégalais au quotidien avec une large gamme de ciments pour répondre efficacement à leurs besoins.



commercial@sococim.sn

Les seuls ciments produits
en Afrique de l'Ouest et certifiés



SGS

WHEN YOU NEED TO BE SURE

Le Groupe SGS, leader mondial de l'Inspection, du Contrôle, de l'Analyse et de la Certification

Nos principaux domaines d'activités:

- Pétrole, Gaz et Produits Chimiques
- Agriculture
- Mines et Minerais
- Environnement
- Inspections Industrielles
- Analyses d'Eau
- Certification et Formation Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé
- Services Gouvernementaux
- Supervision d'Infrastructures
- Inspections Portuaires
- Gestion échantillons
- Audit
- Certification



SGS, implantée au Sénégal depuis 1987, compte plus de 180 collaborateurs et 6 laboratoires.

SGS Sénégal SA

26-28 Rue Félix Faure
BP 2734 Dakar, Sénégal,
Tél/Fax : (+221) 33 849 43 43
(+221) 33 849 43 33

SGS Gambia

Branch LTD N°71 Dobson Street
1st floor Banjul, The Gambia
Tél.: (+220) 422 70 89 / (+220) 713 39 00

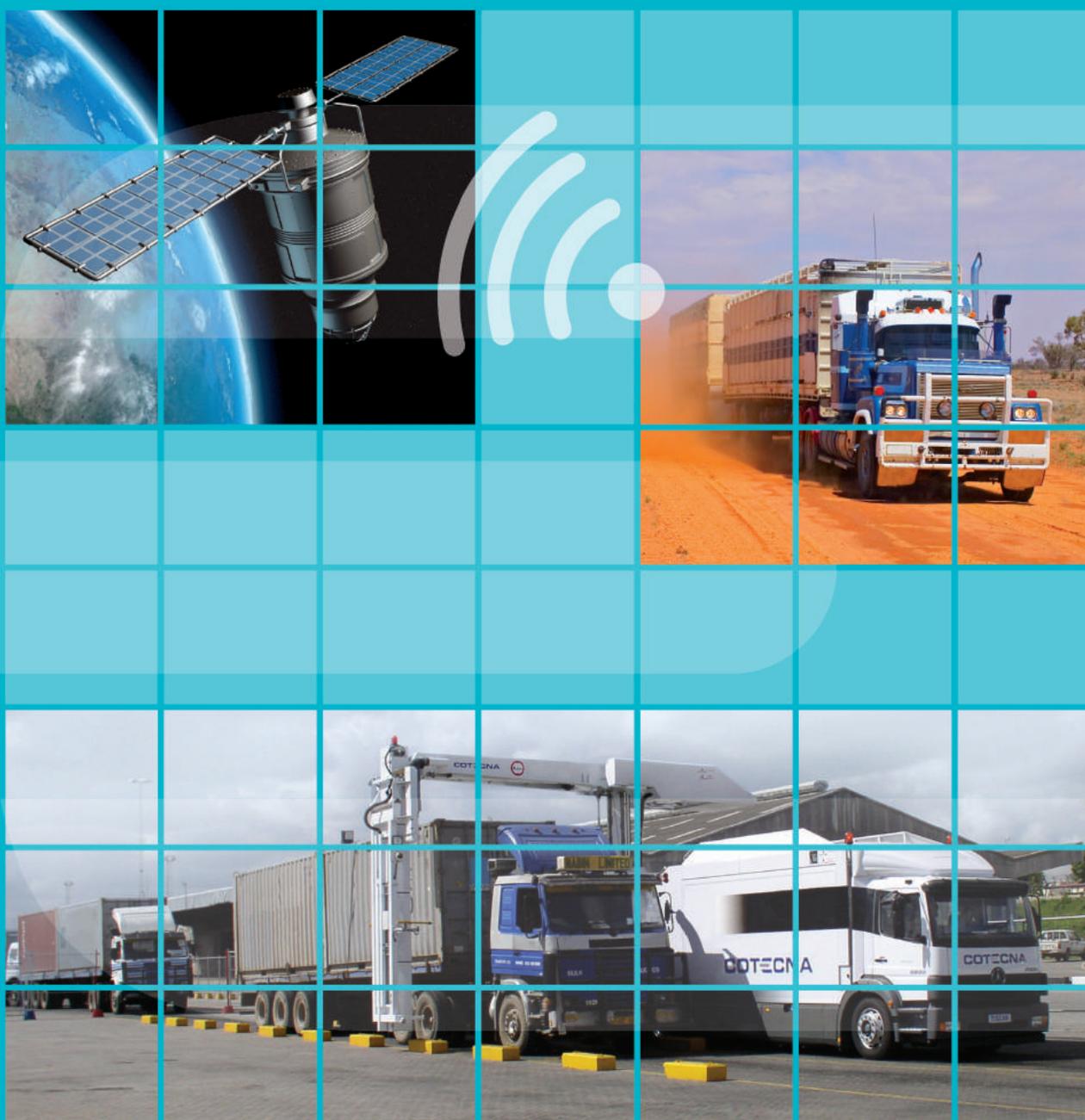
SGS Guinée Bissau

SGS Sénégal S.A : Succursale BISSAU
Rue Mariam Gouabi 45 Bissau, Guinée Bissau
Tél.: (+245) 536 38 60 - (+245) 580 33 56

COTECNA

Partenaire stratégique de la Douane,
Cotecna propose des services innovants, efficaces et performants :

- Inspection douanière,
- Contrôle par scanner,
- Gestion et analyse du risque,
- Système de suivi électronique du transit,
- Etc.



5, Avenue Carde – 3ème Etage – BP 11853 Dakar Peytavin
Tél +221 33 849 49 59 – Fax 33 842 34 85

www.cotecna.com